

Regards Croisés...

... de l'ANA-INHESJ

Le magazine de l'Association Nationale des Auditeurs de l'Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice • n° 1 • Mars 2017

THÈME 2017

Sécurité dans les territoires : 1^{ère} partie

ANA-INHESJ

PROTECTION NATURELLE

CRÉÉE PAR ET POUR LES MILITAIRES, unéo PROPOSE AUX FAMILLES : REMBOURSEMENTS DE SOINS ADAPTÉS, PRÉVOYANCE INCLUANT LES RISQUES MILITAIRES, ASSISTANCE QUOTIDIENNE EN CAS D'IMPRÉVU, SERVICES POUR AIDER À MAÎTRISER SON BUDGET, ACCOMPAGNEMENT POUR RESTER EN BONNE SANTÉ, À DES PRIX JUSTES.

La protection mutuelle qui nous rend fiers

SANTÉ • PRÉVENTION • ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Unéo, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 503380088 et dont le siège social est situé 48 rue Barbès - 92544 Montrouge Cedex - Crédit photo: Getty Images © J. Klaterna/Nature - LA SUITE & CO

Mutuelle
Référéncée
Ministère
De la Défense

Unéo, la mutuelle
des forces armées

TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES



Pour nous contacter : 0970 809 709 (appel non surtaxé) - www.groupe-uneo.fr



Danièle LUCCIONI

Présidente de l'ANA-INHESJ

Lancer un magazine « papier », « **Regards croisés de l'ANA-INHESJ** » à l'ère numérique est un véritable défi. L'ANA-INHESJ veut créer un nouvel outil de diffusion d'informations semestriel tout en restant en cohérence avec la revue de l'Association : « *L'Auditeur* », revue actuelle de l'Association, dont les rédacteurs sont des Auditeurs. « **Regards croisés de l'ANA-INHESJ** » permet d'élargir à la fois le champ des auteurs, professionnels ou spécialistes, contribuant à sa rédaction et celui des destinataires. Les évolutions voire révolutions technologiques permettent d'offrir des opportunités pour ce lancement comme le choix d'une couverture, les couleurs, la présentation des textes mais les risques font aussi partie des choix.

Les deux premiers numéros de ce magazine seront principalement consacrés au thème de réflexion de l'ANA-INHESJ 2016-2017 : « **La sécurité dans les territoires** ». Pour cette première partie, dans ce numéro, grâce à la participation d'experts reconnus dans ce domaine et par le biais d'interviews, de focus, d'enquêtes ou de dossiers, il vous est proposé une approche du thème à la fois urbaine et rurale, dans des villes comme Cannes et Strasbourg ou encore au Sables d'Olonne pour le départ du « Vendée Globe », avec un complément d'informations sur la cybercriminalité.

Nous comptons sur vous tous pour nous faire parvenir vos remarques, questions et suggestions. Le risque financier est cependant limité, car le coût de ce nouveau média sera entièrement financé par la publicité. Si vous souhaitez être annonceur, contactez le secrétariat.

Ce magazine a pour vocation de compléter la communication de l'ANA-INHESJ auprès des Auditeurs et de toute personne intéressée aux réalités de la Sécurité et de la Justice et à leurs acteurs. ■



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE **Déceler, Étudier, Former**

Trois sessions

Les sessions sont réparties sur dix séminaires de septembre à juin à raison de 4 jours par semaine.

Le coût est de 4 000 à 8 000 euros selon l'autorité d'emploi des candidats.

Un arrêté du Premier ministre confie la qualité d'auditeur de l'institut.

« Sécurité et Justice »

Objectifs Construire une « culture de la sécurité » avec les acteurs y concourant ; appréhender les problématiques contemporaines liées à la sécurité et à la justice ; intégrer à la réflexion les dimensions de complexité, veille, anticipation et résilience.

Public Hauts fonctionnaires des 3 fonctions publiques, magistrats, officiers supérieurs, élus, chefs d'entreprise, professions libérales.

« Protection des entreprises et Intelligence économique »

Objectif Délivrer les connaissances théoriques et savoir-faire directement opérationnels permettant d'appréhender les différentes menaces susceptibles de remettre en cause la pérennité des entreprises.

Public Managers sécurité / sûreté, praticiens de l'IE, gestionnaires de crises.

Diplôme Diplôme d'auditeur de l'INHESJ et titre niveau I (équivalent BAC +5) du RNCP « Expert en protection des entreprises et Intelligence économique » et éligible au CPF.

« Management stratégique de la crise »

Objectifs Élaborer et animer une politique efficace de gestion des risques et des crises ; créer les conditions d'une culture de crise adaptée aux contraintes sociétales et économiques ; identifier, caractériser et maîtriser une crise ; communiquer en situation de crise.

Public Responsable gestion des risques et des crises / sûreté / sécurité / secteurs public et privé.

INHESJ
École Militaire
1, place Joffre - Case 39
75007 Paris
Tél : +33 (0)1 76 64 89 00
communication@inhesj.fr

www.inhesj.fr





Association Nationale des Auditeurs de l'Institut national des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice ANA-INHESJ
Ecole Militaire :
1 Place Joffre – 75700 Paris 07
Tél. : 01.76.64.89.17
Courriel : ana@inhesj.fr
Site : www.ana-inhesj.fr

Directrice de la publication :
Danièle LUCCIONI

Direction de la rédaction :
Comité de lecture de l'ANA-INHESJ
Responsable Paul DREZET

Régie publicitaire : FFE
15 rue des Sablons
75116 Paris
site : www.ffe.fr

Directeur de la publicité :
Patrick Sarfati

Chef de publicité :
David Sellam : 01.48.05.26.65
david.sellam@ffe.fr

Responsable technique :
Aurélie Vuillemin : 01.53.36.20.35
aurelie.vuillemin@ffe.fr

Maquette :
DHTL
Tél. : 01 34 25 82 80

Impression :
Imprimerie de Champagne

n° ISSN : en cours

ÉDITO 1

INTERVIEWS

- Ma vision de l'Institut de Cyrille SCHOTT 5
- La cybercriminalité par Alain JUILLET 9

FOCUS

- Territoire et sécurité : les enjeux cyber pour les collectivités 13
- Etude de cas : la sécurité d'une commune partenaire du Vendée Globe 15
- Enquête de l'IAU : Victimation et sentiment d'insécurité..... 17

REGARDS SUR

- Cannes et le Palais des Festivals. Claire-Anne REIX..... 19
- Strasbourg – Une nouvelle piste : la coproduction de la sécurité publique. Roland RIES 23

DOSSIER

- Faire des maires de France les vrais patrons de la sécurité publique locale ! Tanguy Le GOFF 25

L'ANA-INHESJ

- Organisation – activités 33
- « Lu pour vous » : les Auditeurs et les Auditrices prennent la plume... 34

Daniel Rémy Conseil

Depuis 1976...

Savoir - Comprendre - Anticiper

« L'ignorance coûte plus cher que l'information... »

John Fitzgerald Kennedy

La gestion des risques n'est pas seulement une science :
elle est aussi un art...

Daniel Rémy Conseil est un Cabinet spécialisé en matière :

- » de détection, d'analyse et de traitement des risques et des menaces
- » de prévention des crises et des conflits
- » de gestion de l'information stratégique.

S'appuyant sur une équipe d'experts de haut-niveau, solidement implantés à travers le monde, le Cabinet dispose, en temps réel, d'informations privilégiées recueillies aux meilleures sources.

Conçu comme un véritable outil d'aide à la décision,

Daniel Rémy Conseil assiste et accompagne les entreprises, dans leur développement, en toute sérénité, en France comme à l'étranger.

L'expertise du Cabinet s'étend également aux collectivités publiques, institutions, associations ou groupements professionnels soucieux :

» d'analyser de manière totalement objective et exhaustive les causes des dysfonctionnements et désordres qu'elles rencontrent

» d'y apporter des réponses à la fois très professionnelles et de pur bon sens, forçant le consensus entre les différents acteurs.

Nos Prestations

- » Veille stratégique
- » Contre-ingérence
- » OPA Hostiles
- » Vol / Fraude / Escroquerie
- » Contrefaçon
- » Racket / Chantage / Menaces de mort
- » Terrorisme / Kidnapping
- » Prévention des conflits et des crises

13 Boulevard Foch – 94170 Le Perreux sur Marne
Tél 01.48.72.68.89 - Portable 06.07.09.49.01

danielremyas@live.fr - www.danielremyconseil.com

INTERVIEW

Par Danièle LUCCIONI et Elisabeth SLAMA

Ma vision de l'Institut : Cyrille SCHOTT



Cyrille SCHOTT

Préfet Honoraire
et Directeur de
l'INHESJ de 2014
à 2016

Quels sont les événements qui vous ont le plus marqué lors de votre direction de l'INHESJ ?

Beaucoup de choses vous marquent quand vous dirigez un tel institut. Ce qui m'a marqué le plus, c'est l'enthousiasme des membres de l'institut à aller de l'avant. Ils ont aimé aller de l'avant et porter à son plus haut niveau l'INHESJ.

Cela dit, puisque vous souhaitez que je vous parle d'un événement particulier, je vais vous parler de la Grèce, où nous avons, en mai 2015, entrepris le voyage de fin d'études des sessions *sécurité et justice* et *management stratégique de la crise*, et où nous avons été magnifiquement reçus. Cinq membres du gouvernement, le président de la Cour de cassation se sont mobilisés pour nous accueillir. Nous avons également été reçus par la Vouli, le Parlement grec, dans l'ancienne salle du Sénat (qui n'existe plus aujourd'hui), lors d'une réunion de la commission des lois organisée spécialement pour nous. Nous y avons assisté à un débat, lors duquel se sont affrontés les divers partis, depuis une gauche bien marquée jusqu'à l'extrême droite. Nous avons entendu des échanges vifs, intéressants ; c'était, au fond, la démocratie, et, au terme de ces échanges, le président de la commission des lois m'a proposé de monter à la tribune. Je suis monté à la tribune du Parlement et j'ai répondu. L'exercice était un peu délicat, mais je pense l'avoir accompli convenablement. En tout cas, j'ai terminé sur l'Europe. J'ai évoqué la princesse Europe qui avait été enlevée par Zeus, métamorphosé en un taureau blanc, sur le rivage de la Phénicie. Le taureau blanc avait su attirer Europe, en mettant notamment dans sa bouche une plante odorante. Alors j'ai dit aux Grecs : « Oui l'Europe, c'est compliqué, mais sachez quand même l'attirer, sachez lui plaire, et elle saura faire ce qu'il faut pour vous, car vous êtes un pays fondateur de l'Europe, de

la civilisation de l'Europe, telle que nous la vivons et l'aimons ». Voilà un événement qui m'a marqué.

En Algérie aussi ?

Oui, en Algérie, les auditeurs de la session *sécurité et justice* ont aussi été formidablement reçus en mai 2016. Lors du déjeuner offert en notre honneur à Alger, le premier jour de notre visite, par le Major-Général Hamel, le directeur général de la sûreté nationale, nous avons eu la surprise de voir six ministres y participer, dont le numéro deux du gouvernement, le ministre d'Etat et des affaires étrangères, mais aussi le ministre de l'Intérieur, le ministre des Cultes, la ministre de l'éducation Nationale, le ministre de la recherche, le ministre chargé du commerce, ainsi que le wali, le préfet d'Alger. En fait, ce voyage est devenu un événement diplomatique positif entre la France et l'Algérie. Il y a eu une presse abondante à Alger soulignant combien la venue de notre institut marquait le rapprochement entre nos deux pays, l'amitié entre nos pays, qui est fondamentale face aux défis qui nous menacent en commun, comme le terrorisme.

Vous avez même eu un défilé du 14 juillet en avance...

C'est exact ! Vous y avez d'ailleurs participé, Madame la Présidente. Nous avons été reçus par le directeur général de la sécurité civile de façon extraordinaire, puisqu'il avait mobilisé pour nous 3 à 4 000 hommes pour des présentations et un défilé. On sentait que les Algériens voulaient, à travers l'amitié pour notre Institut, marquer l'importance des liens avec la France. Aujourd'hui, nous avons beaucoup d'auditeurs Algériens. L'Algérie se tourne vers nous pour les formations, spécialement celles relatives à la gestion de crise et l'intelligence économique, ce qui est une heureuse chose.



Quel est ou quels sont les événements qui sont marqués par votre empreinte ?

Lorsqu'on est à la tête d'un tel institut, on ne fait pas les choses seul. Il y a tant de talents, d'intelligence, de compétences au sein de l'INHESJ. J'ai vraiment eu beaucoup de bonheur à animer l'équipe de près de 80 personnes qui compose l'institut, à la diriger, en tâchant de stimuler la créativité et le dynamisme de chacun, en mettant également en place des mécanismes collégiaux. Maintenant, il y a un événement, sans doute, qui me doit quelque chose, c'est le lancement du plan stratégique. Quand je suis arrivé en mars 2014, dès le premier conseil d'administration, j'ai annoncé ce lancement. Je dois cependant ajouter que ce plan était attendu. Le président du Conseil d'Administration, Jacques Buisson, m'avait dit à l'époque : « On attend la définition d'une ligne stratégique de l'institut », d'autres administrateurs, comme le Préfet de police de Paris, me l'ont également dit et lorsque j'en ai parlé au sein de l'institut, tout le monde s'est aussitôt mobilisé, tout le monde a été d'accord. Après, ce plan stratégique a évidemment été élaboré à travers une large mobilisation interne à l'institut, avec des groupes de travail, des réflexions dans tous les sens, ainsi qu'à travers l'intervention de nos partenaires extérieurs. Le plan stratégique, c'est une œuvre collective, mais il est vrai que j'ai lancé le mouvement et j'ai veillé à ce qu'il aboutisse positivement.

Vous a-t-il manqué du temps pour faire quelque chose ? Et quoi ?

Il manque toujours du temps, mais, d'un autre côté, il est bon aussi qu'il y ait du renouvellement dans les postes de responsabilité. Là, j'ai bénéficié de deux ans et demi pour accomplir ma tâche. Je trouve que c'est une bonne période et, vous savez, les préfets ont l'habitude d'être en poste deux-trois ans, donc cela ne m'a surpris en rien. Alors évidemment, je pars et tout n'est pas réglé, cela va de soi, mais je crois qu'il est important aussi pour le successeur, en l'occurrence la successeuse, d'avoir déjà, disons, du chemin de parcouru, comme d'avoir encore devant soi des défis, des objectifs, des perspectives et je suis persuadé qu'Hélène Cazaux-Charles, qui va me succéder, va faire un beau travail. Elle connaît bien l'institut, puisqu'auprès du Premier ministre, elle le suivait déjà, en tant que conseillère pour la justice. Elle m'a toujours soutenu dans mes actions, sans d'ailleurs intervenir dans le fond de celles-ci. Je dois dire que le cabinet du Premier ministre ne m'a jamais donné la moindre directive sur le fond des actions. Tout ce qu'il souhaitait, c'est que l'institut fût dynamique et qu'il répondît à sa mission de fournir à nos décideurs publics des instruments d'analyse, de compréhension de la situation, de proposer aussi des formations utiles pour les hauts responsables de la sécurité et de la justice, dans le secteur public ou dans le secteur privé. Il attendait aussi de nous que nous contribuions à créer une culture commune sur la sécurité intérieure et la justice. Il nous a toujours soutenu, dans la démarche stratégique où lorsque nous avons une difficulté quelconque. Hélène Cazaux-Charles connaît donc l'institut. Ensuite, ce que je trouve très bien, c'est l'inversion qui va avoir lieu au sommet de l'institut. Jusqu'à présent, l'INHESJ avait un président du Conseil d'Administration qui était un haut magistrat, Jacques Buisson, et un directeur, votre serviteur qui était un préfet, un préfet de région. Et là, on va inverser : une magistrate va prendre la direction et, lorsque le président du conseil d'administration sera atteint par l'âge limite, ce sera très vraisemblablement un préfet qui sera nommé à la présidence du conseil d'administration. La réforme de 2009, qui a fait apparaître le J de justice dans notre nom,

prend là tout son sens. Nous sommes rattachés au Premier ministre, avec deux ministères de référence, l'Intérieur, qui a créé l'institut il y a un peu plus d'un quart de siècle, et la Justice qui, depuis 2009, constitue notre autre ministère de référence. Alors, cette inversion entre les fonctions de président et de directeur de l'Institut prend vraiment tout son sens et ancre complètement la réforme de 2009 dans la vie de l'institut. C'est pour cela, indépendamment de la sympathie personnelle que j'ai pour elle, que je suis content que Madame Cazaux-Charles me succède.

Comment voyez-vous l'avenir de l'INHESJ ?

Je le vois brillant. Je pense qu'aujourd'hui le travail de l'institut répond à une demande profonde de la société. La société a des préoccupations dans le domaine de la sécurité et de la justice. Si vous prenez la longue histoire de notre pays, nous vivons sûrement dans l'une des périodes les plus paisibles de notre histoire et si vous considérez notre pays dans l'ensemble du monde, nous vivons sûrement dans l'un des pays les plus paisibles sur terre. Voilà le regard objectif de l'historien, du géographe. Cela étant, il faut reconnaître que les français éprouvent aujourd'hui de l'inquiétude. D'abord une inquiétude diffuse en raison de ces attentats terroristes qui peuvent survenir n'importe où, venir de n'importe qui, et cela pèse sur la société. Aujourd'hui, il y a un besoin de sécurité, dans une France respectueuse de l'Etat de droit et des libertés publiques. Il y a un besoin de sécurité qui est fort. On le voit bien, par exemple, à travers les universités qui, il y a quelques années, ne s'intéressaient pas beaucoup aux études de sécurité et de justice et qui se sont désormais emparées du sujet. Nous avons une dizaine de coopérations en cours avec des universités, dans les champs de la recherche ou de la formation. Et donc, ce besoin de la société, à l'égard de la sécurité et de la justice, fait que notre institut remplit une tâche qui est attendue et qui est même indispensable. D'un autre côté, notre institut s'est mis en ordre de bataille pour faire preuve de dynamisme dans la réponse aux attentes de la société. Il y a, bien sûr, toujours un bémol. Il faudrait, ce qui n'est pas le cas actuellement, que nous soyons inscrits aussi sur le

plan budgétaire dans les priorités de l'Etat. Sécurité et Justice, c'est une priorité de l'Etat, on l'a vu avec la police, la gendarmerie, l'armée, etc. Je crois que notre institut rentre là-dedans. Mon souhait est que nos décideurs budgétaires nous considèrent également dans ce champ de priorité. Ce sera l'une des questions auxquelles devra s'atteler mon successeur.

En tout cas, l'institut a acquis une visibilité plus forte, possède un remarquable dynamisme et répond à une attente profonde de la société. Il y a en son sein tant de talents, tant de capacités. Nos auditeurs viennent d'horizons divers et produisent des mémoires en l'espace d'un an sur des sujets brûlants, qui captivent nos décideurs publics. Notre institut, par tout ce qu'il offre comme formations, par toutes les recherches qu'il effectue, notamment sur la radicalisation et le terrorisme ou encore sur le trafic de drogue ou les contacts entre les forces de sécurité et la population, par son aspect aussi de « boîte à idées », à travers son observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, l'ONDRP, notre institut possède vraiment une formidable capacité et son avenir s'annonce brillant.

Vous savez que l'ANA-INHESJ travaille en complémentarité avec l'INHESJ et que le thème des rencontres de cette année, c'est la sécurité dans les territoires. Est-ce que vous avez quelques mots ou quelques idées à ce sujet ?

C'est un sujet important, qui est d'actualité.

Le Premier ministre a tenu, il y a peu, avec le ministre de l'Intérieur, un colloque à la préparation duquel notre institut avait participé et qui portait justement sur la mobilisation des territoires face au risque terroriste. Il est vrai que, par toute son histoire, la France possède un Etat qui est au cœur de la sécurité. En dernière instance, les français se tournent toujours vers l'Etat. Si l'on considère notamment le sujet du terrorisme, qu'il s'agisse de la répression ou de la prévention, l'Etat a été et est à la manœuvre, à travers le gouvernement et ses délégués sur le territoire, les préfets, les procureurs. C'est l'Etat, dans ses diverses facettes, qui est à la manœuvre, mais on se rend bien compte du fait qu'il faut arriver à mobiliser les territoires, en particulier les

communes. Les maires sont des acteurs de sécurité essentiels. Ils disposent de personnels, avec leurs moyens, qui sont au contact direct de la population. Il faut absolument qu'ils rentrent dans l'action, ils le sont déjà d'ailleurs, mais il faut que cela aille plus loin. « **Sécurité et territoire** » représente un thème très important, qui déborde le champ du terrorisme. L'Etat est au cœur des choses, mais l'Etat, pour paraphraser quelqu'un, « ne peut pas tout » et donc il faut que les collectivités territoriales, qui sont proches du terrain, se mobilisent dans le champ de la sécurité, au-delà de ce qu'elles font déjà. Le sujet est plus que jamais d'actualité et vous avez raison de l'avoir mis au cœur de vos réunions et conférences de cette année.

Avant d'aborder la dernière question, quelles ont été les relations que vous avez eu avec l'ANA-INHESJ ?

Les relations sont très bonnes. Je vous remercie, en particulier, Madame la Présidente, des contacts étroits que vous avez tenu à avoir avec moi-même et, de façon générale, avec l'institut. Notre partenaire de référence, c'est l'ANA. Vous savez que mon souhait est qu'autour de votre association s'organisent le mieux possible toutes les autres structures associatives existantes. Ce qui est clair aussi, c'est que la richesse d'un institut comme le nôtre réside fortement dans ses auditeurs et ses anciens auditeurs, parce que, d'abord, ils peuvent apporter beaucoup à la vie de l'institut, mais aussi parce qu'ils représentent un facteur de rayonnement important en France et à l'étranger. Je sais que vous avez le désir de regrouper les auditeurs étrangers, qui, par exemple, dans le Maghreb sont maintenant bien nombreux ; j'espère que vous y parviendrez. Votre association et l'ensemble des auditeurs constituent l'une des richesses, l'une des forces de l'Institut, et je n'ai eu qu'à me réjouir des rapports que j'ai eus avec vous, ainsi d'ailleurs qu'avec votre prédécesseur.

Merci beaucoup pour vos propos, alors on arrive à la dernière question : des regrets ? Des espoirs ?

Je n'ai pas de regrets. Je pense avoir fait le travail que j'avais à faire, rempli la mission que la République m'avait confiée. Pas tout seul, je le répète,

mais avec tous ceux qui m'ont entouré ; dans la période récente, avec les membres de l'institut, avec également ses partenaires, dont votre association. Donc, non, je n'ai pas de regrets.

D'espoirs particuliers ? Non ! Je vais continuer mon existence (rires), je passe à une nouvelle étape de ma vie et, comme je l'ai dit dans mon propos d'adieu, je serai plus que jamais, plus que jamais ce que j'ai toujours été, par-delà les fonctions qui m'ont été confiées, par-delà tous les costumes que j'ai pu revêtir - avec joie et conviction, d'ailleurs -, je serai ce que j'ai toujours été, c'est à dire Cyrille Schott. Voilà ce qui est le plus important ; ce peut être considéré comme une marque d'humilité, comme ce peut être considéré comme une marque d'orgueil. Personnellement, je pense que c'est de l'orgueil. Je suis fait comme ça.

Une dernière question « Au revoir Cyrille Schott, directeur de l'institut » mais « Bonjour Cyrille Schott », peut on connaître les projets pour l'avenir ?

On va voir. Dans l'immédiat, je vais, pour l'essentiel, habiter en Alsace, dans ma commune natale de Drusenheim, où mon père a été maire pendant 36 ans et où habitent ma sœur, mon frère, ma mère, qui va avoir bientôt 89 ans et dont je vais m'occuper un peu plus, avec ma sœur. J'ai aussi une famille assez importante, trois enfants, cinq petits fils, répartis entre Berlin, Avignon, Maillane. Je voyagerai donc. Et puis, j'ai envie d'écrire. J'ai déjà eu la joie de pouvoir publier deux livres. J'aime bien écrire, j'ai un livre en cours - ne m'en demandez pas le sujet, je ne le dirai pas-, mais que j'ai eu de la peine à le faire avancer tant que j'étais en activité. J'espère le finir l'an prochain. J'ai aussi une petite responsabilité associative en Alsace, dans le domaine de l'aide aux handicapés. Et puis on verra s'il y a telle ou telle mission qui me sera confiée, ou pas, je n'en sais rien. En tout état de cause, je veux garder du temps libre pour mes obligations familiales et la rédaction de nouveaux ouvrages. ■

INTERVIEW

La cybercriminalité par Alain Juillet

Vous êtes spécialiste de la sécurité. Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste la cyber sécurité ?

La sécurité concernait jusqu'ici les aspects physiques et matériels. Il s'agissait de se protéger contre les détournements et les violences internes commises par des salariés ou les intrusions de l'extérieur par des individus voulant réaliser des vols ou dégradations matérielles allant des machines aux documents et fichiers. D'un autre côté il fallait assurer la sécurité des machines et des locaux contre les incendies et les destructions volontaires ou pas. Enfin, un autre secteur couvrait la protection des brevets que des concurrents cherchaient à copier ou à contourner.

Aujourd'hui le principal risque n'est plus physique ou matériel : il concerne l'immatériel. L'arrivée du numérique a permis de dématérialiser l'information en remplaçant le papier par les données que l'on peut stocker sous une forme très réduite dans un ou plusieurs lieux pas toujours sécurisés. Intérieurs ou extérieurs à l'entreprise, ils sont la cible de tout ceux qui pour une raison ou une autre veulent récupérer, détourner, utiliser tout ou partie de ces éléments d'information spécifiques à l'entreprise.

Il faut y ajouter l'évolution des machines industrielles qui sont elles aussi pilotées par des applications, des automates et des programmes numériques complexes améliorant considérablement leurs capacités. Leurs performances les font utiliser par toute l'industrie. C'est pourquoi les attaques en déni de service contre une demande de rançon ou pour le bénéfice d'un concurrent peuvent arrêter une production ou une usine.

Aujourd'hui tout le monde est d'accord pour dire que le risque cyber est devenu le principal risque financier pour les entreprises par les

conséquences des attaques dans la durée. L'histoire récente montre qu'elles peuvent déstabiliser une partie ou la totalité de la société selon le type d'action mené et la partie ciblée.

Dans ce domaine de la cyber sécurité, est-ce que les nouvelles techniques de communication ont changé les rôles des acteurs (agresseurs et victimes) ?

Les temps ont changé car on peut gagner beaucoup plus en risquant beaucoup moins qu'à l'époque des attaques à main armée des fourgons postaux. Tout se passant via des réseaux ou ordinateurs relais, l'avantage du cyberspace est que l'on peut attaquer une entreprise qui est sur un continent depuis un second en se faisant payer dans un troisième. Le risque d'identification est faible, le profit énorme, et le risque pénal très réduit.

De surcroît on peut mettre en difficulté une société concurrente en attaquant son image et en semant le doute sur l'honnêteté de ses dirigeants, ses pratiques stratégiques et commerciales, ou la qualité de ses produits. L'utilisation des réseaux sociaux offre un support pouvant être activé en quelques jours au niveau national sans qu'il y ait possibilité pour le récepteur de vérifier l'information circulante.

Enfin l'utilisation illégale des réseaux d'entreprises, c'est à dire l'intranet, permet aux organisations criminelles de mener au niveau international des actions de demande de rançon ou de détournement d'argent. Elles le font principalement à partir des vols de fichiers clients ou par exploitation de failles de sécurité dans le réseau de la société cible comme la « Fraude au président ».

Face à ces agressions multiples dont les techniques s'améliorent sans cesse on ne peut pas compter que sur les lois et l'Etat pour vous



Alain JUILLET

Président
du Club des
Directeurs de
Sécurité
des Entreprises

protéger. L'entreprise doit mener une réflexion interne puis mettre en place des systèmes de défense spécifiques et les réactualiser au fur et à mesure de l'évolution des techniques d'attaques. Il faut donc pouvoir échanger en permanence avec les collègues comme nous le faisons dans le Club que je préside.

On dit toujours que la France est en retard, que nos services de renseignement mettent du temps à se réformer : est-ce la réalité ? comment est-on organisé au niveau national ?

La France a la triste spécialité du « french bashing ». Nous sommes les champions du monde du dénigrement de nous même. Il est vrai que des ONG au financement douteux, et des agents d'influence parfois inconscients, se sont fait une spécialité de nous y encourager pour la plus grande joie de nos concurrents extérieurs.

Certes nous sommes loin des Etats Unis, de la Chine ou de l'Angleterre qui ont surinvesti dans le cyber espace depuis des années mais nous sommes dans la bonne moyenne au niveau international et en particulier en Europe continentale. La création de l'ANSSI a été une réussite et de récentes affaires ont montré que nos services

de renseignements étaient capables de remonter très vite sur les prédateurs. Par ailleurs nos start-up n'ont pas à rougir de la concurrence étrangère. Les meilleures sont d'ailleurs chassées par des sociétés comme In Q Tel, par les GAFA et les fonds d'investissements des principaux pays concernés.

Aujourd'hui il y a une collaboration inter services qui permet d'échanger et de bénéficier de toute l'expérience acquise en offensif comme en défensif. Il faut apprendre à détecter les manœuvres avant qu'elles arrivent, par exemple en surveillant le dark web. Il faut analyser les opérations menées pour en comprendre les mécanismes et imaginer les variantes. Il faut savoir mener des représailles pour que l'assaillant sache qu'il est identifié. Dans un monde où l'algorithme devient la clé, les capacités reconues de nos mathématiciens sont un véritable avantage concurrentiel.

Le problème majeur dans la poursuite des coupables vient des différences de législation sur ces sujets, en particulier dans les pays européens. Ce qui est permis chez l'un n'est pas permis ailleurs au nom d'une interprétation divergente des grands principes tant sur le plan constitutionnel que par certaines parties de l'intelligence.



Salle de serveurs dans un centre de données.

En tant que président du Club des Directeurs de Sécurité des Entreprises, pouvez-vous nous dire si la sécurité est différente selon les territoires (urbains ou ruraux) ?

La pratique et la perception de la sécurité sont très différentes selon les territoires. Cela tient au mode de vie des habitants, aux relations humaines dans un cercle plus ou moins fermé, à l'implication personnelle de chacun quand il se passe quelque chose. Ce sont d'ailleurs deux organisations d'Etat différentes, bien que dépendant du même ministère, qui ont à gérer les problèmes de sécurité : c'est essentiellement la gendarmerie qui s'occupe des zones rurales et la police des zones urbaines.

Il est frappant de voir comment les gens s'ignorent dans les immeubles des grandes villes. Il est triste de découvrir combien de gens se sentent isolés, n'ayant l'occasion de parler avec personne en dehors des réseaux sociaux à travers leur ordinateur. En milieu rural c'est totalement différent. Les gens se connaissent et sont plus accessibles. Les problématiques habituelles de sécurité physique et matérielle sont plus facilement gérables car la sécurité est associée avec la solidarité.

Par contre dans le cyberspace il n'y a plus de différences de zones. Tout le monde est pareil devant son ordinateur et confronté aux mêmes escroqueries, aux mêmes piratages réalisés à distance. C'est pourquoi si l'ANSSI joue un rôle important au niveau des grandes entreprises, la gendarmerie a développé un réseau de correspondants en Intelligence Economique et en Cybersécurité qui travaille avec les PME et les ETI implantés en zones rurales pour leur apporter un service équivalent.

Même s'il reste beaucoup à faire pour sensibiliser les entreprises et les administrations locales au risque cyber, la France est en pointe dans ce domaine d'expertise.

Quel est l'impact du rapide développement du numérique et en particulier sur l'intelligence économique ?

Tous les systèmes et les techniques de renseignement sont en pleine mutation conceptuelle



Schématisme du système financier.

et technologique C'est un bouleversement continu qui oblige à repenser nos modèles d'autant que les besoins d'information pour une sécurité efficace passent par la pratique des techniques de l'intelligence économique.

Pendant des années il fallait aller chercher l'information là où elle se trouvait avant de la recouper, l'analyser puis la synthétiser. Avec le numérique, des masses énormes d'informations, issues des banques de données ou des réseaux sociaux, sont disponibles en sources ouvertes et faciles à acquérir. C'est à partir de ce champ des possibles qu'il faut travailler en se réservant l'utilisation des sources humaines pour la finalisation du dossier.

Malheureusement ceci s'accompagne d'un développement très rapide d'outils toujours plus performants que les entreprises ni les états ne peuvent acheter à chaque nouvelle avancée. Il faut parfaitement définir ses besoins, apprendre à faire des choix, et optimiser ses investissements pour garder un bon niveau d'efficacité, tout en sachant qu'un concurrent peut être meilleur que vous dans un domaine ou un autre.

Les signaux faibles que détectaient les analystes sont devenus des signaux assourdissants du big-data par les algorithmes. De plus les logiciels de recherche et de traitement croisent les données pour en tirer de nouvelles ouvertures et opportunités débouchant sur des capacités prédictives. On a donc élargi le champ des possibilités et des choix dont il convient de faire la synthèse avant diffusion aux décideurs. A ce stade le rôle de l'analyste reste essentiel car, jusqu'à maintenant, c'est le seul acteur dont le cerveau bénéficie d'une capacité d'intuition. ■



La sécurité globale : un défi au cœur de notre société

De nombreux événements récents ont imposé un nouveau regard sur la société et sa sécurité.

Patrick Laclémence, Professeur à l'Université de technologie de Troyes (UTT), revient sur le concept de sécurité globale.



Quelle est la genèse du concept de Sécurité Globale et sa pertinence dans le monde actuel ?

La sécurité globale tire son origine d'un constat, celui du développement d'une civilisation de l'instant et du mouvement. Mondialisation, TIC, nanotechnologies...

Ces mutations affectent nos rapports à l'espace, au temps, à la matière, et modifient nos approches de la sécurité. Or, ces développements ne sont possibles que sous la protection de modèles de plus en plus complexes.

De nouveaux « maillons » sont apparus dans la chaîne sécuritaire. Et cette nouvelle donne soulève des problématiques inédites, techniques, juridiques, économiques ou encore éthiques.

En réponse, la sécurité globale, conjointement définie avec l'INHESJ, est un concept fédérateur. C'est aussi une méthodologie, une vision pluridisciplinaire à la croisée des regards entre praticiens et scientifiques. Il s'agit d'identifier de nouvelles clés de lecture, entre anticipation, décision et mémoire, pour une sécurité globale d'initiative.

Quelles sont les formations proposées par l'UTT dans ce domaine ?

L'UTT propose des formations dans les domaines de la sécurité, notamment le master Ingénierie et Management en Sécurité Globale

Appliquée (IMSGA). L'UTT a depuis enrichi son expertise avec un master en Sécurité des Systèmes d'Information, un Mastère Spécialisé Expert Forensic & cybersécurité labellisé SecNumEdu par l'ANSSI, une Licence professionnelle Enquêteur Technologies Numériques et deux Diplômes d'Université Recherche de Preuves Numériques et Analyse Criminelle Opérationnelle.

Ces formations sont-elles en lien avec le monde de la recherche ?

Oui, à l'UTT, l'institut Charles Delaunay, UMR 6281 CNRS, développe une thématique transverse « Sciences et Technologies pour la Maîtrise des Risques ». Plusieurs programmes scientifiques et technologiques sont engagés : Résilience et la gestion de crise, surveillance et sûreté des grands systèmes ou encore cybersécurité. Les étudiants peuvent contribuer à cette recherche à travers l'école doctorale de l'UTT. Ainsi, des diplômés du master ont poursuivi en doctorat dans le domaine de la gestion des situations de crise.

Pouvez-vous nous parler du master IMSGA ?

Mis en place avec l'INHESJ, ce master est la première formation proposant une approche globale de la sécurité. Depuis 2012, un cursus Gestion de crise a été développé avec l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP). A plein temps ou en alternance, cette formation s'adresse

aux étudiants et aux professionnels de tous les secteurs d'activité. Elle vise à développer des concepts et méthodes appliqués pour la gestion des risques et l'anticipation des crises. Les étudiants ont également la possibilité de se spécialiser dans le management stratégique des situations de crise, grâce à un cursus en alternance réalisé en partenariat avec l'ENSOSP.

BIOGRAPHIE EXPRESS

Patrick Laclémence, ancien Commandant de CRS, est Professeur à l'UTT et chercheur associé au CNAM. Expert en sécurité globale et gestion de crise auprès d'organisations nationales et internationales (FIFA, conseil de l'Europe, CIO...), conseiller recherche au centre des hautes études du ministère de l'intérieur et au Conseil supérieur de la formation de la recherche stratégique, il dirige actuellement le centre de recherche de l'école nationale supérieure de la police.



FOCUS

Territoires et sécurité : les enjeux cyber pour les collectivités

En janvier 2015, le terrible attentat de Charlie Hebdo, loin de s'arrêter au monde physique, s'est poursuivi sur la toile : dans les semaines qui ont suivi près de 20 000 sites internet ont été piratés par des cyberjihadistes. Leurs cibles privilégiées ? Des sites d'universités, d'églises, d'entreprises mais aussi de conseils régionaux, généraux, mairies... « des structures qui n'ont pas forcément les équipes techniques adéquates pour maintenir le niveau de sécurité nécessaire ou réagir rapidement en cas d'attaque¹ ». Or à l'heure actuelle, les collectivités territoriales sont, pour de multiples raisons, de plus en plus dépendantes du numérique.

Aussi la question de savoir comment elles s'organisent pour répondre aux nouvelles menaces cyber tout en poursuivant, d'une part le développement des téléprocédures et, d'autre part, leur mue vers une e-démocratie, est devenue cruciale.

L'émergence de la e-administration et de la e-démocratie

Que ce soit dans les services délivrés aux citoyens ou dans leur gestion interne, les collectivités, comme de nombreuses autres structures, ont pris le virage du numérique. Etat-civil, inscriptions scolaires, inscription sur liste électorale pour les citoyens de l'Union européenne résidant en France ou ayant acquis la nationalité française, action sociale, gestion foncière et urbanisme, etc. Le développement des téléservices locaux est exponentiel. Un exemple parmi d'autres, les actes de naissance dématérialisés : lancés en janvier 2014, ils ont connu un déploiement rapide puisqu'en septembre de la même année, l'Etat avait déjà reçu 140 conventions de villes sur les 600 à 700 directement concernées par la procédure².

Le numérique a également des effets sur le fonctionnement de la collectivité en tant qu'entité économique : archivage électronique, salle des marchés publics...

De fait, comme le font remarquer les travaux du centre de recherche des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, « ces nouveaux services et ceux encore à venir ne sont pas sans enjeu ni impact sur les organisations des collectivités, sur les stratégies de gestion, sur les finances et sur la communication avec les citoyens³ ».

La e-administration composante essentielle de la e-démocratie est autant une nécessité qu'une demande effective des citoyens. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle constitue un axe important de la modernisation de l'action publique. Pour autant, ces mutations à l'œuvre ne sont pas exemptes de risques qui pour pouvoir être correctement gérés ou, à tout le moins, identifiés requièrent une prise de conscience collective. Celle-ci quoiqu'en partie réalisée reste encore à améliorer.

Quelle gestion du cyber risque par les collectivités ?

Pour gérer une menace, encore faut-il savoir quelle est sa nature. Concrètement, à quels risques cyber se trouvent confrontées les collectivités aujourd'hui ? La Gazette des communes, qui a réalisé une enquête poussée sur ce sujet en 2015, indique qu'ils varient en fonction de la faille, de l'habileté du pirate, de ses moyens et de son but : défaçage, intrusion dans le système pour y glisser des malwares, qui contaminent ensuite les personnes qui se connectent, ou pour voler et/ou détruire des données⁴... Aux considérations pratiques de telles attaques – blocage de l'accès aux services, perte définitive de données... s'ajoutent des considérations symboliques : une collectivité victime d'un ou plusieurs sabotages de ce type verra indéniablement la confiance des administrés à son égard s'éroder. Or l'adhésion des citoyens est une condition sine qua non du bon fonctionnement de la e-démocratie !

Conscientes de ces enjeux, les collectivités ne restent passives, aidées dans leurs réponses par les pouvoirs publics.



Sarah PINEAU

Collaboratrice
parlementaire

1/ G. Billois, expert du Cercle européen de la sécurité informatique, « Attentat à Charlie Hebdo, la cyber-guerre se propage », Sudouest.com, 15.01.2015, Consulté le 20.01.2017, [en ligne], URL : <http://www.sudouest.fr/2015/01/15/charlie-hebdo-la-cyber-guerre-se-propage-1797920-5166.php>

2/ « Actes de naissance dématérialisés : un premier bilan encourageant », Collectivitéslocales.fr, 19.09.2014, Consulté le 20.01.2017, [en ligne], URL : <http://www.collectiviteslocales.fr/actus/informatique-bureautique/item/1366-actes-de-naissance-dematerialises-un-premier-bilan-encourageant>

3/ A. A.T, stagiaire au centre de recherche des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, « Introduction aux enjeux du numérique pour les collectivités territoriales », [en ligne], URL : http://www.chaire-cyber.fr/IMG/pdf/introduction_aux_enjeux_du_numerique_pour_les_ct_v1.pdf

4/ S. Blanc, « Plusieurs milliers de sites Internet de communes mal sécurisés », Gazettesdescommunes.com, 27.03.2015, Consulté le 20.01.2017, [en ligne], URL : <http://www.lagazettesdescommunes.com/337105/plusieurs-milliers-de-site-de-collectivites-mal-securises/>



Les appareils mobiles émettant des données dans une foule de gens.

L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information a par exemple mis en ligne à leur intention un ensemble de conseils et bonnes pratiques à observer pour faire obstacle aux hackers. De même, elle prend soin de diffuser régulièrement dans ses réseaux une plaquette intitulée « Collectivités locales, ne laissez pas la malveillance prendre le contrôle de votre informatique⁵ ».

Les collectivités cherchent également en leur sein les moyens de se prémunir. Victime de deux cyber-attaques en 2016 par Daesh, la ville de Port-Louis près de Lorient a été l'une des principales instigatrices du colloque régional « *Les enjeux de la transformation numérique pour les collectivités territoriales* » organisé en décembre 2016 par la ville de Vannes et la Chaire cyberdéfense et cybersécurité Saint-Cyr – Sogeti - Thales. Etat des lieux de la menace, enjeux économiques d'un traitement efficace de cette problématique en termes de créations d'emplois ou de marketing territorial, partenariats possibles, cyberassurances disponibles... la diversité des sujets abordés ainsi que le partage d'expériences ont été fortement appréciés par les participants.

Car si les collectivités prennent de plus en plus conscience de la gravité des cybermenaces

et du caractère essentiel de la sécurisation de leurs systèmes d'informations, dans les faits, les comportements tardent à suivre. En effet, une étude⁶ menée par Primo France, association dédiée à la gouvernance et à la gestion du risque public, révèle non seulement que 10 % des villes interrogées organisent des formations pour sensibiliser leurs agents, moins de 15 % ont pris connaissance du Référentiel Général de Sécurité (RGS) de l'ANSSI auquel les collectivités territoriales doivent pourtant se conformer depuis mai 2013 en ce qui concerne les certificats électroniques mais, plus problématique encore, aucune d'entre elles n'a recours au chiffrement des données... D'où l'affirmation de G. Colomb, président de Primo France, en conclusion de cette étude : « *Il y a une conscience du risque au quotidien mais il y a un décalage entre cette conscience et l'action concrète* ».

A l'heure même où nous terminons la rédaction cet article, l'actualité est marquée par les soupçons de cyberattaques russes lors des élections présidentielles américaines. Preuve supplémentaire s'il en fallait, que la sécurité des territoires ne se pose plus seulement dans le monde physique mais également dans le monde virtuel... ■

5/ https://www.ssi.gouv.fr/uploads/IMG/pdf/sensibilisation_collectivites_locales-ANSSI.pdf

6/ « Les collectivités locales face aux conséquences du cyber-risque » ; PrimoFrance.org, septembre 2015, Consulté le 20.01.2017, [en ligne], URL : <http://www.primofrance.org/2015/09/enquete-les-collectivites-locales-face-aux-consequences-du-cyber-risque/>

FOCUS

Etude de cas :

la sécurité d'une commune partenaire du Vendée Globe

Le Vendée Globe est un tour du monde à la voile en solitaire et sans escale. Cette épreuve mythique, surnommée « l'Everest des Mers », part tous les quatre ans des Sables d'Olonne avant d'y revenir, une fois le tour des mers achevé en 40.000 kilomètres.

En pleine période d'état d'urgence et après les attentats que la France a malheureusement connus, notamment le 14 juillet à Nice, les contraintes de cette édition étaient majeures en particulier avec la diffusion des images sur les chaînes de télévision en continue et la couverture médiatique mondiale de l'événement.

Présentation du territoire et du contexte

Le départ de la 8^{ème} édition du Vendée Globe le 6 novembre dernier a été un succès populaire sans précédent, tant du point de vue de l'affluence extraordinaire (1.500.000 visiteurs sur le village dont 350.000 personnes le jour du départ) que de l'étendue de la zone sécurisée.

En effet, en sus du port et du village qui doivent être sécurisés le jour du départ et les jours d'arrivées, c'est aussi la zone des deux jetées, la mer, la plage, le remblai et pratiquement tout le centre-ville des Sables d'Olonne (15.000 habitants l'hiver) mais également des zones de stationnement sur les trois communes du même territoire de l'agglomération qui sont compris dans le périmètre d'action.

Un des atouts dans l'organisation de cet événement est l'acculturation forte des élus aux enjeux de sécurité. En effet, nos territoires sont habitués à de fortes variations de population : stations balnéaires, nous voyons régulièrement la population quadrupler l'été.

L'ensemble des élus, en particulier des trois communes sœurs du pays des Olonnes, a donc naturellement l'habitude d'anticiper, d'échanger et d'analyser régulièrement les conséquences de tels mouvements ou phénomènes.

Le passage à une autre échelle, celle du Vendée Globe se fait donc plus naturellement avec des élus et des services municipaux préparés.

Quels moyens déployés ?

La réussite de ce 8^{ème} départ résulte, en premier lieu, du retour d'expérience déterminant des sept éditions précédentes.

Les moyens mobilisés, coordonnés par la Préfecture de la Vendée, étaient à la hauteur d'un événement d'une telle ampleur.

Sous l'égide et de la préfecture et de la sous-préfecture des Sables d'Olonne, plus de 20 réunions avec l'ensemble de tous les services concernés ont commencé dès le mois de janvier 2016.

Autour du préfet, du sous-préfet, la sécurité s'est organisée par thèmes dans ces réunions avec les élus locaux, les services techniques des trois mairies, les polices municipales, la police nationale, la gendarmerie, la gendarmerie maritime, la Société Anonyme d'Economie Mixte SAEM Vendée, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), une société de sécurité privée...

Des moyens importants ont été mis en place, tant sur mer que sur terre : par rapport à l'année précédente ils ont été multipliés par deux pour assurer une sécurité maximale à la population dans le contexte que l'on connaît. Ainsi, plus de 500 agents de l'Etat étaient présents le jour du départ. Un bref descriptif permet de saisir la diversité des composantes de sécurité et la nécessité d'une étroite coopération entre elles :

- 132 policiers nationaux
- 100 gendarmes
- 3 équipes de police municipale
- 2 compagnies de CRS
- 22 motocyclistes CRS
- 2 sections de militaires de la force Sentinelle
- 12 CRS maîtres nageurs sauveteurs sur zodiacs



Yannick MOREAU

Député de la Vendée littorale

Président de Les Sables d'Olonne Agglomération



Bernard MARCHAND

Conseiller municipal délégué à la sécurité d'Olonne sur Mer



- 1 équipe de déminage
- 7 caméras «SARISE» de vidéo surveillance (système autonome de retransmission d'images pour la sécurisation d'événements, déployé par exemple pour la Braderie de Lille), ainsi que les caméras de la ville

- 87 agents fournis par des entreprises de sécurité privée
- 10 équipes médicales
- 7 postes de secours médicaux
- 200 sapeurs-pompiers (14 médecins et infirmiers)
- 70 secouristes
- 6 médecins et infirmiers du SAMU
- 1 groupe feu de navire
- 2 unités de décontamination nucléaires - radiologiques - biologiques et chimiques
- 2 groupes d'intervention et de sauvetage
- 1 groupe d'appui logistique

La fête a été totale sous un soleil radieux, grâce à la présence et à la bonne préparation de tous ces éléments.

L'approche des élus locaux, des polices municipales, par leur implication et leur connaissance du territoire, les communications entre eux et leur engagement total aux côtés des services de l'Etat a largement contribué à la réussite de cette fête hors du commun pour souhaiter bon vent aux 29 skippers partis, et dont à peine la moitié réussira cet exploit sportif en solitaire, sans escale et sans assistance. ■



FOCUS

Enquête Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France Métropole du Grand Paris (MGP) - 2015



Les enquêtes de victimation et sentiment d'insécurité permettent la compréhension des phénomènes d'insécurité au-delà des statistiques officielles de la police et de la gendarmerie. C'est un outil d'analyse de la perception des espaces et des profils des habitants. Les données concernant les victimations servent à compléter la connaissance des phénomènes de délinquance en prenant en compte des faits qui n'entrent pas dans la nomenclature policière. D'autres sources peuvent venir en renfort comme les statistiques publiques non pénales.

L'IAU porte une enquête de victimation et sentiment d'insécurité financée par la région Île-de-France. Elle est menée tous les deux ans depuis

2001 auprès de 10 500 franciliens de 15 ans et plus, représentatifs de la population régionale par département. Ils sont interviewés par téléphone, à la même période (janvier- février), sur la base du même questionnaire et selon le même mode de recueil.

En plus d'aborder les victimations et le sentiment d'insécurité, le questionnaire renseigne sur les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des enquêtés et de leurs foyers, sur leurs modes de vie (moyens de transports, activités, fréquences des sorties ...) ainsi que leurs opinions concernant leurs cadres de vie et leurs jugements de valeur sur la société.

Le cadre de vie		
	MGP	Île-de-France
Nombre d'enquêtés	6200	10512
nuisances dans le quartier	61,3%	56,5%
dont voisinage bruyant (assez et très important) ¹	28,9%	26,6%
dont quartier pas propre (pas et peu satisfaisant) ²	28,3%	24,3%
dont drogue (assez et très important) ³	28,1%	24,6%
dont vandalisme (assez et très important) ⁴	25,5%	23,5%
dont bandes de jeunes gênantes (assez et très important) ⁵	26,8%	24,0%
quartier pas loin de tout ⁶	90,8%	85,9%
quartier agréable à vivre ⁷	90,5%	91,8%
quartier sûr ⁸	88,9%	90,3%

Source : IAU îdF, enquête «victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France» de 2015.

1/ Dans votre quartier, les gens bruyants sont un problème : pas important du tout / peu important / assez important / très important / [Ne sait pas = nsp]

2/ Dans votre quartier, la propreté des rues, leur éclairage, l'entretien des bâtiments et des espaces verts est-il... pas satisfaisant du tout / peu satisfaisant / assez satisfaisant / très satisfaisant / [nsp]

3/ Dans votre quartier, la drogue est un problème... pas important du tout / peu important / assez important / très important / [nsp]

4/ Là où vous habitez, les actes de vandalisme - boîtes à lettres abîmées, graffitis, ordures répandues, etc. sont-ils des problèmes...

pas important du tout / peu important / assez important / très important / [nsp]

5/ Dans votre quartier, les bandes de jeunes qui se rassemblent, c'est un problème...

pas important du tout / peu important / assez important / très important / [nsp]

Les affirmations suivantes s'appliquent-elles à votre quartier ?

6/ le quartier est loin de tout : Oui / Non / Nsp

7/ le quartier est agréable à vivre : Oui / Non / Nsp

8/ le quartier est sûr ou plutôt sûr : Oui / Non / Nsp

	MGP	Île-de-France
Souhaite quitter son quartier ¹	23,9%	23,1%
Raison évoquée ² : pour vivre dans un quartier plus sûr	22,9%	19,8%
Autre*	77,1%	80,2%

Source : IAU îdF, enquête «victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France» de 2015.

1/ Aimerez-vous quitter votre quartier ?

Oui / Non / Nsp

2/ Serait-ce principalement pour...

Avoir plus d'espace* / devenir propriétaire* / vivre dans un quartier plus sûr / vous rapprocher de votre lieu de travail* / autre*

Opinion		
	MGP	Île-de-France
Présence policière (insuffisante /inexistante) ¹	39,9%	39,3%
Est d'avis que la police ne traite pas mieux les victimes que les délinquants (plutôt pas et pas d'accord) ²	39,7%	43,1%
Se sent en sécurité dans les transports en commun lorsqu'il y a des caméras ³	70,7%	70,7%
Il faudrait installer des caméras de surveillance dans les lieux publics pour lutter contre la délinquance (tout à fait et plutôt d'accord) ⁴	70,1%	72,7%

Source : IAU îdF, enquête «victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France» de 2015.

1/ Dans votre quartier, la présence policière est-elle...
Inexistante / insuffisante / suffisante / excessive / [nsp]

2/ La police ne traite pas mieux les victimes que les délinquants
Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas d'accord du tout

3/ Dans les transports en commun, vous sentez-vous en sécurité lorsqu'il y a des caméras de surveillance ?
Oui / Non / [sans objet : ne prend jamais ce moyen de transport]

4/ Il faudrait installer des caméras de surveillance dans les lieux publics pour lutter contre la délinquance
Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas d'accord du tout.

Deux autres Notes
Rapides de l'IAU sur

Note n° 725 : Sécurité : Le rôle des acteurs locaux sur fond d'Etat d'Urgence https://www.iau-idf.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/NR_725_securite_Malochet_Web_2.pdf

Note n°727 : Qu'est-ce que l'urbanisme sécuritaire : https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewE-tudes/Etude_1307/NR_727_4P_Gosselin_web.pdf

REGARD SUR

Cannes et le Palais du Festival

A ville exceptionnelle, outil exceptionnel !



La ville de Cannes est la deuxième destination d'affaires de France après Paris et internationalement connue et reconnue. Reconnue par l'accueil d'événements en lien avec le monde des affaires mais aussi culturels, événementiels et irrésistiblement empreints d'innovation.

Cette visibilité particulière est surtout due au rayonnement du Palais des Festivals, établissement communal dont la gestion est concédée par une délégation de service public à une société d'économie mixte (la SEMEC, Société d'Economie mixte des Evénements Cannois) qui a aussi en charge la promotion de la ville, l'office du tourisme et l'organisation d'événements culturels.

Généralement grevés de budgets déficitaires, ces postes sont portés par les municipalités. A Cannes, c'est donc la SEMEC qui prend en charge cette promotion touristique et l'expérience est plutôt réussie puisqu'après une politique de désendettement exceptionnelle, le résultat d'exploitation est positif et contribue à la richesse de la ville. Placée sous la Présidence de David Lisnard de 2001 à 2014, la SEMEC a été confiée à la Présidence de Claire-Anne Reix lors de l'élection de David Lisnard comme Maire de Cannes.

Ce résultat notable est celui d'une équipe, mais aussi celui de l'ensemble d'une destination, et celui d'une population, historiquement composée de vagues d'immigrations successives venues renforcer les habitants de ce village de pêcheurs et les moines présents depuis le 5^{ème} siècle.

Riche de ses différences, forte de son unité, Cannes reste irrésistiblement ouverte vers le monde et le plus ancien événement interna-

tional, le Festival de Cannes, choisit en 1939 Cannes pour la qualité de ses infrastructures et la réputation de son offre hôtelière ; un Festival pour contrer la Mostra de Venise, à l'époque lancée pour servir d'outil de propagande du fascisme.

Depuis les événements se succèdent jour après jour.

290 jours ! C'est aujourd'hui le nombre de jours occupés au Palais des Festivals de Cannes !

Au sein du Palais, le tourisme d'affaire se décline annuellement en 50 congrès, salons ou conventions, et l'événementiel en 120 spectacles et 10 Festivals.

C'est plus de 250 000 accrédités qui vont vivre Cannes lors de ces rencontres d'affaires et plus de 120 000 spectateurs qui vont profiter d'une large programmation événementielle.

Hors le Festival du Film (dont on fêtera en 2017 la 70^e édition) se tiennent à Cannes, le MIPIM, plus grand salon au monde de l'immobilier, le MIPCOM MIPTV et MIDEM, le TAX Free, où se retrouvent tous les acteurs de la chaîne de distribution des produits de marque des aéroports, le Cannes Lions, plus grand Festival de la créativité et de la publicité, le Cannes Yachting, plus grand salon nautique européen à flot, mais encore le salon du voyage de luxe ILTM, ou le nouveau congrès TRUSTECH (ex CARTES) de l'industrie de la sécurité des transactions financières et de leur dématérialisation.

L'emplacement du Palais des Festivals qui accueille ces événements en plein cœur de la ville, au bord de mer, à proximité immédiate des hôtels et du centre de vie de la destination en fait également un centre de rencontres et d'expositions culturelles unique: le Festival pyrotechnique où s'affrontent toutes les semaines durant l'été les plus grands artificiers pour illuminer la baie de Cannes rassemble plus de 700 000 spectateurs, les plages électroniques avec plus de 11 000 participants, les NRJ Music Awards, le Festival de musique classique Nuits Musi-



Claire-Anne REIX

Conseillère municipale subdéléguée à la prévention des risques

cales du Suquet, le Festival des jeux avec plus de 100 000 participants, les festivals d'art Russe, de l'Azerbaïdjan...

Autre pilier du tourisme à Cannes, le tourisme de loisirs avec plus de deux millions de visiteurs chaque année, qui trouvent en la destination la réalisation de vacances thématiques forgées sur l'identité cannoise : le balnéaire bien sûr ; la culture avec des lieux prestigieux comme le musée de La Castre, la Malmaison, la Villa Domergue ; le sport avec une volonté de la ville de développer le concept de capitale des sports en plein air forte de l'organisation de rencontres prestigieuses comme le Jumping et les Régates Royales ; l'authenticité avec les îles de Lerins et le Suquet, quartier historique et seul avec Montmartre à bénéficier d'une appellation différente de la ville développée autour ; le shopping avec la plus grande concentration au monde de boutiques de luxe qu'est la Croisette...

Cannes est aussi la ville des hautes technologies, avec le siège de Thales Alenia Space et l'implantation du plus grand centre d'intégration et de tests de satellites en Europe, mais aussi les industries du nautisme, du cinéma et du journalisme, de l'imagerie numérique...

Cannes accueille de nombreux centres de formation de tous niveaux et va ouvrir son université dès 2018. Campus universitaire accueillant à terme 1000 étudiants avec des formations autour de l'écriture numérique, le storytelling, et le traitement de l'image, Bastide Rouge hébergera également un hôtel d'entreprise complétant une pépinière existante et orientée sur la même thématique. Cette mixité du bâtiment servira l'indispensable fertilisation croisée entre le mode universitaire et le monde entrepreneurial. Cannes participe activement au soutien des pôles de compétitivité (en particulier SAFE) avec pour objectif d'implanter sur son territoire les meilleures solutions permettant d'optimiser la gestion de la Ville.

Cannes est une ville de contrastes, il suffit de parcourir la ville pour s'en apercevoir : le marché Forville, marché provençal, dominé par la vieille ville pavée du Suquet, les boutiques de produits locaux de la rue piétonne, rue Ménadier, la Croisette et ses boutiques de luxe, les îles de Lérins havres de quiétude et de beauté sauvage, les plages et les ports (Vieux Port, Port Canto), les

boulistes sur les allées et les paysans bio de la Vallée de la Siagne... et les quartiers HLM de Ranguin ou de la Frayère qui font l'objet d'aménagements permanents pour réussir la mixité et l'intégration des populations.

Passionné de sa ville dont il connaît les moindre recoins, le Maire de Cannes David Lisnard, la qualifie de village international, village de par sa taille humaine, international car connue du monde entier.

Un Maire qui a mis en avant dans son projet de mandat la sécurité, la sûreté et la lutte contre l'incivisme. Vaste programme que la Ville déclina sans faille depuis le premier jour du mandat, conscient de la nécessité impérieuse de garantir la sécurité d'un lieu hautement touristique.

C'est pourquoi le Maire de Cannes a décidé de mettre en place le premier Plan communal de prévention du terrorisme.

« L'objectif est de protéger la population cannoise et les visiteurs, a déclaré David Lisnard. Il faut anticiper le risque terroriste, pour premièrement le limiter, et deuxièmement mieux gérer la crise. Pour cela il était nécessaire d'identifier d'éventuelles faiblesses, et de nous inspirer de ce qui fonctionne ailleurs. »

Les experts ont ainsi étudié la configuration des lieux stratégiques de la ville, comme les établissements scolaires et le Palais, afin de pouvoir réagir de manière optimale en cas d'attentat.

Parmi les principales préconisations :

- Mettre en place un poste de commandement unique entre les différents partenaires au sein de la municipalité,
- Regrouper dans les différents sites l'ensemble des moyens d'action : vidéo-protection, moyens d'alerte, etc.
- Interconnecter les systèmes de vidéoprotection des différents partenaires pour certains sites sensibles,
- Mobiliser une force civile cannoise,
- Sécuriser les accès par la mer, etc.

Une approche que le Maire de Cannes qualifie de « méthodique, sereine et responsable ».

Sécurité dans les territoires

La Ville de Cannes est en effet équipée d'une Police Municipale très professionnalisée et d'un dispositif particulièrement dense de vidéo surveillance (500 caméras déployées dans la Ville). Dès 2015 afin de compléter les études des experts français, elle a mené un audit commandé auprès d'experts israéliens, cas unique en France, et ceci avant même les attentats de novembre à Paris.

Le Palais des Festivals et des Congrès a dans la foulée également conduit un audit de sécurité par des experts français ayant une forte expérience en la matière.

Ces deux opérations ont débouché sur des actions concrètes de mise en sécurité du territoire communal et du Palais des Festivals et des Congrès.

Par la suite, un exercice attentat sur la Ville et le Palais a été conduit le 21 avril 2016 à la demande du Maire de Cannes, conjointement par le Préfet des Alpes Maritimes et la Mairie, et avec la participation des unités d'élite de la Gendarmerie et de la Police Nationale ; d'une envergure encore inégalée en France, il a permis d'identifier des points d'amélioration qui ont été corrigés depuis.

Les moyens de sécurité déployés pour le 69^{ème} Festival de Cannes en mai dernier puis pour le Festival International de la Publicité et de la Créativité « Cannes Lions » en juin dernier ont permis de tester la fiabilité de ces dispositifs sur ces deux manifestations d'envergure ouvertes sur la ville et accessibles au public.

Consciente de la nécessité d'aller toujours plus loin dans la sécurité, la Ville a décidé de continuer d'approfondir ces analyses par les conseils d'experts de différents niveaux. Le Maire de Cannes juge nécessaire de placer la Ville et ses infrastructures dans un cycle de perfectionnement permanent afin d'être en capacité de s'adapter au plus vite et d'être de plus en plus performant face à toutes sortes de risques. Un premier budget de 5 M€ a été voté pour permettre le renforcement des mesures et des travaux correspondants (plots rétractables, sécurisation des accès aux écoles et aux lieux sensibles ...).

On notera que cette culture n'est pas nouvelle : bien avant l'audit sécurité réalisé début avril pendant le MIPTV, le Palais des Festivals et des



Congrès de Cannes avait fait de la sécurité et de la sûreté sa priorité absolue.

Historiquement, le Festival du Film a toujours fait l'objet d'une surveillance particulière avec des réunions de préparation de sécurité au moins un mois avant qui réunissent l'ensemble des forces de la Ville et de l'Etat au niveau départemental, notamment du fait de la venue systématique de personnalités gouvernementales françaises et étrangères qui se rendent à Cannes, mais aussi des stars dont il faut garantir la sécurité.

Ainsi les réunions de sécurité coprésidées par le Maire de Cannes et le Préfet, rassemblent depuis des années les organisateurs, les responsables de la Ville (Direction des Services, des Ports, Police Municipale...) et de la SEMEC (Direction, Sécurité, logistique, régisseurs...) avec le Préfet et son cabinet, les différents services de la Police Nationale (DDSP, Commissaire Divisionnaire de Cannes, Renseignement, CRS, déminage, forces spéciales,..) la Gendarmerie (Départementale, Maritime, GTA) le SDIS, ainsi que les responsables des grands hôtels et des infrastructures sensibles (parkings, CCI /ports)

Ces échanges permettent d'analyser la manifestation, les lieux où se déroulent des événements festifs, les flux et les personnalités et d'organiser la Sécurité adaptée.

Suivent les traditionnelles réunions journalières à effectif restreint pendant la durée du Festival où sont passés en revue les événements de la veille et le programme détaillé de chaque journée. La sécurité est alors adaptée en coproduction de sécurité.

Depuis 2015, le Palais a encore renforcé sa sécurité. Les évènements qui se succèdent font systématiquement l'objet de réunions préparatoires de sécurité et pour les gros évènements, les réunions journalières ont été instaurées.

Le Palais a recruté un nouveau Directeur de la Sécurité, très expérimenté à l'international et reconnu au plan national (puisque précédemment en charge de la sécurité des sites sensibles pour le Ministère de la Défense) qui a procédé à des modifications en terme d'organisation et d'infrastructures. Les mesures ont été durcies et la formation du personnel renforcée ainsi que la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs du Palais. Ce Directeur, Auditeur INHESJ, travaille au quotidien en coopération avec les dirigeants de la Police Nationale et la Police Municipale de Cannes.

Conscient que rien n'est jamais acquis, le Palais mène régulièrement des exercices de sécurité, privatise et sécurise des zones pour ses clients (en périphérie du Palais), et a limité les points d'entrée pour filtrer les accès de façon rigoureuse. Chaque évènement au Palais est une source de coopération avec les clients et leurs responsables sécurité. Une analyse commune des risques en amont permet de déterminer leur criticité en fonction du contexte et de déployer les moyens adaptés. Les risques naturels, la menace terroriste, la malveillance ou encore l'intelligence économique sont notamment passés en revue. Chaque salon est unique et fait

l'objet d'une analyse fine car « il n'y a pas de petit salon ». De plus, les solutions des entreprises du pôle SAFE sont analysées pour détecter les nouvelles technologies permettant d'optimiser la résilience du Palais et de la Ville. Thales Alenia Space a également décidé de mettre à disposition de la Ville les développements effectués dans le cadre de projets précédemment menés pour apporter son soutien au territoire qui accueille le siège de son établissement.

Car il est clair que ce n'est pas que le Palais qu'il faut sécuriser, c'est la Ville dans son ensemble, et au-delà, depuis l'arrivée des personnalités et congressistes à l'aéroport.

Ainsi des échanges constructifs ont également lieu avec les responsables de l'aéroport de Nice pour éviter les failles dans le dispositif.

Sur le domaine public, la lutte sans relâche contre l'incivisme participe également à la sécurité de la Ville et permet concrètement de combattre toutes les formes de délinquance rendant la destination plus sûre et plus attractive.

Enfin, les réunions avec les socio professionnels du tourisme abordent systématiquement la thématique sécurité.

Aujourd'hui, même si il reste toujours des risques, la Ville de Cannes et le Palais des Festivals ont pris la Sécurité comme un objectif incontournable et non négociable.

Ce qui apparaissait pour les clients comme une contrainte est devenu une demande car les étrangers qui se rendent aujourd'hui sur notre territoire posent de nombreuses questions avant de se décider à venir. Les procédures et mesures prises ont permis de les convaincre et de ne pas baisser le taux de participation des congrès puisqu'ils ont même été en progression cette année.

Il n'en reste pas moins que ce sujet demande une attention permanente et qu'il ne peut souffrir d'aucun relâchement ni d'aucune médiocrité.

Cannes a réussi à convaincre parce que la Sécurité avait été identifiée suffisamment en amont comme un sujet prioritaire et qu'il a été pris dans sa globalité.

A Cannes il y a une vraie culture de la coproduction de sécurité. ■



REGARD SUR...

Interview de Monsieur Roland RIES

En tant qu'élus local comment voyez-vous la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine de la sécurité dans les territoires ?

La ville de Strasbourg est précurseur au plan national dans le domaine de la **coproduction de la sécurité publique**. Sa stratégie territoriale est intercommunale depuis 2003 en zone Police, et a été étendue en 2009 à l'ensemble des communes de l'agglomération strasbourgeoise, y compris celles en zone de compétence Gendarmerie. C'est révélateur de la vision stratégique et innovante que nous avons souhaité mettre en place en matière de sécurité et de tranquillité publiques, mais aussi d'une approche globale en termes de flux et de territoires dépassant les approches historiques et les frontières administratives.

Capitale européenne et membre fondateur de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, notre ville a de plus étendu sa stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance à **des actions transfrontalières depuis 2012**. La cohérence du cadre stratégique et décisionnel est assurée grâce à la participation des autorités allemandes (Police du Land, Police fédérale, centre de coopération policière et douanière et Parquet d'Offenbourg) au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

A Strasbourg, bien entendu, la Police municipale garde son rôle de Police de proximité, en articulation fine avec les services de la Police nationale. Mais nous fonctionnons plus largement avec un schéma efficace et éprouvé de **coproduction de la sécurité, aux côtés des autorités préfectorale et judiciaire**. Il se traduit quotidiennement par une efficacité des actions menées sur le terrain, et notre capacité à faire face à la sécurisation d'événements majeurs comme le sommet de l'OTAN en 2009 ou encore l'accueil de près de deux millions de visiteurs durant la période du Marché de Noël, dans le contexte de menace terroriste que nous connaissons.

Cette synergie nous permet aussi d'être **créatifs et innovants en matière de sécurité et de prévention** : expérimentation des amendes mino- rées pour cyclistes, mobilisation conjointe pour lutter contre l'utilisation massive des pétards et artifices le soir de la Saint-Sylvestre...

Plus récemment, nous avons mis en place à la ville de Strasbourg, une mission de lutte contre les phénomènes de radicalisation violente pilotée par un adjoint au maire, et nous travaillons avec les services préfectoraux sur une convention de mise à disposition et de mobilisation des moyens de la Ville en cas d'attaque terroriste à Strasbourg.

De même, dès sa genèse, **notre dispositif de vidéoprotection a été conçu de manière intégrée et partenariale**, puisqu'il est intercommunal et relié en permanence au CIC Police, au COG de la Gendarmerie, mais également aux hôpitaux universitaires, au PC de la Compagnie des Transports Strasbourgeois, au PC sécurité de la SNCF et aux PC sécurité des grands centres commerciaux strasbourgeois.

La qualité des actions concertées que nous menons sur le terrain est le fruit de ces articulations techniques, opérationnelles et managériales de la sécurité publique.

L'expérience a démontré que la complexité des problématiques auxquelles sont confrontées les grandes villes appelle des articulations techniques, opérationnelles et managériales de la sécurité publique et l'action complémentaire de l'ensemble des acteurs sur les volets de prévention, de dissuasion et de répression.

Est-ce qu'au niveau local vous pouvez envisager de vous appuyer sur les associations et pour quel type d'actions toujours dans le domaine de la sécurité.

Le recours à l'appui et à l'expertise des associations présentes sur le territoire de Strasbourg est historique. Le maillage est riche et beaucoup d'organismes, notamment dans le domaine de l'aide aux victimes, de l'accès au droit, de la prévention spécialisée ou encore de la citoyenneté



Roland RIES

Maire de
Strasbourg



Le Parlement Européen à Strasbourg

sont intégrés à notre Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Acteurs présents et intégrés dans la mise en œuvre opérationnelle de notre stratégie, les associations sont nos partenaires quotidiens pour l'accueil du Point accueil victimes basé à l'Hôtel de Police depuis 2004, la mise en œuvre du Téléphone Grave Danger depuis 2010 pour la lutte contre les violences faites aux femmes, l'accès au droit à la Maison de la Justice et du Droit, la médiation de proximité dans l'habitat social ou encore la lutte contre la radicalisation violente.

Un autre domaine sur lequel nous travaillons en synergie avec le monde associatif est celui des actions liées à la prévention d'attaques terroristes sur lequel j'ai lancé un travail au lendemain des attentats de Paris. Après nos rencontres avec la Mairie de Paris et l'association Paris Aide Aux Victimes, nous avons immédiatement pris conscience de la possibilité d'anticiper certaines actions, en particulier la formation d'un maximum d'agents et de citoyens aux gestes qui sauvent. Il s'agit bien entendu d'apprendre des réflexes qui peuvent sauver des vies, mais bien au delà, d'impliquer les citoyens dans leur propre sécurité. Nous travaillons de concert avec les associations agréées de formation aux premiers secours pour proposer des formations de 2h gratuites et accessibles à tous. Près de 600 citoyens ont déjà pu en bénéficier, et une vraie dynamique est en train de se créer puisque

nous sommes désormais contactés par des associations de quartier qui veulent en organiser dans leurs locaux.

Votre avis sur la sécurité et le sentiment d'insécurité, envisagez-vous de faire appel à des moyens modernes : réseaux sociaux, internet,... lesquels, comment et jusqu'où ?

Nous travaillons actuellement à la modernisation de nos outils, bien sûr, notamment en matière de vidéoverbalisation, ou sur la mise en place d'une smart city intégrant les enjeux de prévention. Mais je crois que la vraie modernité reste cette capacité de travail et de mobilisation de tous les moyens et de tous les acteurs autour des enjeux de sécurité.

La lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente en est l'exemple plus explicite. La confiance entre les acteurs, la capacité à transmettre l'information utile, permet de prendre des décisions concertées de nature à protéger la population et de demeurer une ville attractive et sûre.

Concevoir, réfléchir, faire preuve de pragmatisme, évaluer nos actions, concerter nos décisions : c'est ainsi que je conçois, en tant qu'élue local, la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine de la sécurité dans les territoires. Et c'est ainsi que nous travaillons à Strasbourg depuis de nombreuses années, en complémentarité, en coproduction, dans la confiance et le respect. ■

DOSSIER

Faire des maires de France les vrais patrons de la sécurité publique locale !

Par Tanguy LE GOFF

Tanguy Le Goff est sociologue ; chargé d'études à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme île-de-France (IAU-îdF) et chercheur associé au Centre d'études sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip). Ses travaux portent sur les politiques publiques de sécurité, les usages de la vidéosurveillance et le métier d'élu local. Il a récemment publié avec Virginie Malochet *Insécurité en territoires périurbains*, Paris, IAU île-de-France, septembre 2012.

Résumé

Les maires, au cours des trente dernières années, se sont progressivement replacés au centre de la fabrique de la sécurité dans la ville. Ils sont désormais des acteurs incontournables pour les forces de sécurité de l'Etat en raison de leurs moyens techniques, humains et financiers, mais aussi par leurs capacités de médiation avec la société locale. Cette dynamique de retour des maires participe à la recomposition de notre modèle républicain de production de la sécurité vers un modèle moins centralisé et plus négocié.

« *Un de mes prochains combats, au niveau national, sera de faire des maires de France, les vrais patrons de la sécurité publique locale !* » Assurément, cette récente déclaration du maire UMP de Nice, Christian Estrosi, lors de son premier meeting de campagne, aurait-il y a trente ans paru incongrue tant il était communément admis en France qu'il revenait à l'État seul d'assurer la sécurité quotidienne des citoyens. Aujourd'hui, cette idée ne relève plus de l'évidence, car la donne a profondément changé. Il suffit pour s'en convaincre de se promener dans les rues des grandes et moyennes villes françaises. On peut y voir des policiers municipaux armés de matraques, tonfas, menottes, voire de revolvers qui patrouillent sur les trottoirs, des agents de surveillance de voie publique (ASVP)

ou des agents de surveillance à Paris, des médiateurs circulant à deux ou trois, des vigiles effectuant des rondes pour des entreprises de sécurité privée ou pour la ville et, si on lève la tête, des caméras de surveillance gérées par la municipalité. À travers ces agents, chargés d'assurer une présence dissuasive et rassurante dans les espaces publics ou une surveillance à distance², les maires se posent en acteurs de premier plan de la fabrique de la sécurité dans la ville. En tous les cas, leur place est bien différente de celle qu'ils occupaient en 1983, année d'élections municipales qualifiées « *d'urnes de la peur* »³. Au-delà, ce qui change, c'est le modèle même de gouvernement de la sécurité dans la ville : opérations communes entre services de police d'État et polices municipales, délégation croissante de tâches aux villes (sorties des écoles, lutte contre la vente à la sauvette, gestion des voitures épaves et de la vidéosurveillance), négociations des priorités et des objectifs entre le maire et les représentants de l'État, contractualisation sur des engagements réciproques ou encore nouvelle économie des relations entre les édiles et les commissaires de police. L'État délègue, externalise, contractualise avec les maires qui sont incités à se poser en coproducteurs de la sécurité sous peine de se voir sanctionner⁴ ! Comment en est-on arrivé à ce système de gestion négociée de la sécurité ? C'est ce que nous souhaitons montrer dans cet article en expliquant comment les maires se sont réinvestis dans la production de la sécurité locale⁵.

I. Retour des maires dans la fabrique de la sécurité locale

À dessein nous utilisons le terme de « retour », car il est une période non lointaine où les maires s'affichaient, et étaient reconnus, comme les patrons de la sécurité dans l'espace communal : celle de la Troisième République. Dans une optique de consolidation du pouvoir local, la grande loi du 5 avril 1884 sur laquelle reposent



Tanguy Le GOFF

Sociologue

1/ Déclaration du candidat UMP aux municipales 2014, Christian Estrosi, le 17 novembre 2013 à Nice. <http://www.christian-estrosi.com/article/christian-estrosi-j'ai-tant-de-choses-a-vous-dire--2058>

2/ Voir sur le travail des opérateurs municipaux de vidéosurveillance, *Surveiller à distance. Une ethnographie des opérateurs municipaux de vidéosurveillance*, Paris, IAU Île-de-France, septembre 2009.

3/ Plenel (E.), 1983, *Le Monde*, 12 mars.

4/ Sous le gouvernement de Nicolas Sarkozy, des élus de la majorité ont défendu l'idée de sanctionner les maires qui ne mettraient pas en place des caméras de surveillance dans leur ville. Voir *Le Journal du Dimanche*, « Christian Estrosi s'attaque aux maires laxistes », le 14 août 2010. Dans le même sens, un député UMP du jura - Jean-Pierre Sermier - a déposé une proposition de loi, au mois de décembre 2013, visant à permettre aux préfets de se substituer aux maires pour mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection.

5/ Pour une analyse plus détaillée de la réactivation de ce rôle politique, voir Le Goff (T.), 2008, *Les maires, nouveaux patrons de la sécurité ?*, Rennes, PUR.



encore les pouvoirs de police des maires leur a attribué la tâche d'assurer dans leur commune « *le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques* », par répression des atteintes à la tranquillité publique qui troublent l'ordre public local.

I.1. Le maire « patron » de la sécurité locale : un rôle mis en sommeil

Sur cette base juridique, les maires des grandes et moyennes villes se sont dotés – à l'exception de certaines villes où la police urbaine se trouvait sous un régime juridique d'État (Paris, Lyon, Marseille, Toulon, Nice) – de services de police municipale. Contrairement à une légende noire tenace sur ces polices municipales, stigmatisant leurs dérives politiques et clientélistes, les travaux d'historiens⁶ et de sociologues⁷ montrent qu'elles ne sont alors nullement moins performantes, moins professionnelles, moins impartiales que les quelques polices urbaines étatisées. Dans les grandes villes, elles s'inscrivent pleinement dans le mouvement de construction d'une administration municipale moderne et construisent une police du quotidien qui « tient à la fois du service de proximité et de l'apaisement », d'un art d'éviter « le désordre visible ». Bien sûr, on ne saurait sous-estimer qu'elles constituent pour les maires une indiscutable ressource par les informations qu'elles recueillent sur les étrangers, sur le personnel ouvrier, sur les opposants politiques. Les risques d'instrumentalisation à des fins politiques sont toutefois limités par le mode d'organisation de ce système républicain de sécurité locale. Patrons de la police du quotidien, les maires n'en demeurent pas moins sous surveillance étroite des préfets qui ne souhaitent pas perdre totalement la maîtrise de cette police locale. Pour cela, ils s'appuient sur un acteur clé du système : le commissaire de police. Chef du service de police municipale, ayant à ce titre sous ses ordres des fonctionnaires municipaux, le commissaire de police a la particularité d'être également un agent de l'État mis à la disposition de la ville, pour veiller à la bonne application des directives émanant de la Sûreté générale à laquelle il est statutairement rattaché. L'État dispose, de la sorte, d'un moyen de contrôle sur les polices municipales particulièrement utile dans les villes tenues pour hostiles à la République.

Toute l'originalité de ce système républicain de

sécurité tient au jeu permanent, parfois conflictuel, de négociations entre le maire, son commissaire de police et le préfet. Cette production négociée de la sécurité est la règle jusqu'à la Loi Darlan du 23 avril 1941 qui étatisait l'ensemble des polices municipales des villes de plus de 10 000 habitants. Le processus de démantèlement des capacités d'action des maires n'est toutefois pas mené jusqu'à son terme puisque le législateur, dans cette loi, ne touche pas à leurs pouvoirs de police. Dans la trajectoire républicaine de notre système de sécurité locale, l'étatisation n'est donc qu'un moment, qu'une solution parmi d'autres. Elle fait jour dans le cadre d'un régime policier – celui de Vichy – dont les intérêts sont entrés en congruence avec ceux des commissaires de police – pour des raisons financières – et des préfets désireux d'asseoir leur autorité sur les maires des grandes villes en ayant la mainmise sur cette police du quotidien. Il faut donc se déprendre d'une « illusion historique⁸ », véhiculée par l'historiographie et les juristes de droit public, selon laquelle la gestion de la police urbaine par l'État est le résultat d'un lent et inéluctable processus de rationalisation permettant une mise à distance des pratiques clientélistes des maires.

À la Libération, plusieurs raisons expliquent que le modèle étatisé de gestion de la sécurité ne soit pas remis en question. Tout d'abord, les maires dans cet âge d'or de l'urbanisation ont d'autres préoccupations. Avant d'assurer aux administrés le confort social dans l'espace public, ils doivent reconstruire les villes et donner l'accès au confort minimal pour chacun (accès à l'eau, à l'électricité). Ensuite, l'État est alors perçu comme un gage de modernité de l'action publique, de protection face aux archaïsmes locaux et aux supposées pratiques clientélistes. Dès lors, seule une police nationale uniforme, à l'écart des pressions des élites politiques locales, est considérée comme le gage d'une professionnalisation de ce corps de métier et d'une protection contre les pratiques arbitraires des maires. Le revers de ce modèle étatisé et centralisé de gestion de la police urbaine, qui prévaut encore aujourd'hui, est une progressive distanciation de la police avec la ville (les habitants et le maire). Selon Dominique Monjardet, cette distanciation est double⁹. Elle est fonctionnelle. Centralement administrée, cette administration n'a plus de comptes à rendre à la population et

6/ Bergès (M.), 1995, *Le syndicalisme policier en France (1880-1940)*, Paris, L'Harmattan.

7/ Vogel (M.-T.), 1993, *Les polices des villes entre local et national : l'administration des polices urbaines sous la Troisième République*, Thèse de science politique, IEP, Université de Grenoble II, février.

8/ Monjardet (D.), 1996, « Le maire, le commissaire et la sécurité urbaine », *Pouvoirs locaux*, n°28, p. 82.

9/ Monjardet (D.), 1996, *Ce que fait la police. Sociologie de la Force publique*, Paris, La Découverte.

à son représentant : le maire. Elle est physique. Les agents de police étant recrutés à l'échelle nationale, ils se retrouvent affectés dans des communes qu'ils ne connaissent pas et dont ils souhaitent, pour nombre d'entre eux, le plus rapidement possible partir. Ce découplage entre la police et la population, conjugué à l'affaiblissement de la réponse à la délinquance du quotidien, contribue à l'inflation, à partir du début des années 1980, d'une demande de sécurité à l'adresse des maires.

1.2. Les maires se dotent de policiers municipaux

La crise du modèle étatisé de sécurité publique favorise la politisation de l'insécurité au niveau local, particulièrement nette lors des élections municipales de 1983. Elle ne s'est pas démentie jusqu'à aujourd'hui¹⁰. Toutefois, les maires se saisissent des questions d'insécurité dans leur ville selon des temporalités et des logiques d'action distinctes¹¹. Certains se cantonnent au rôle d'animateur de dispositifs locaux de prévention de la délinquance (les conseils communaux de prévention de la délinquance) initiés, au lendemain des municipales de 1983, par la politique dite « Bonnemaison¹² ». Cette politique de prévention sociale reconnaît les maires comme partenaires de l'État sur tout le volet de la prévention de la délinquance. Pas question, en revanche, d'octroyer aux maires plus de compétences sur la police du quotidien, qui reste l'affaire de l'État, l'affaire de la police nationale. L'hostilité du gouvernement socialiste et les vives critiques des élites administratives et policières de l'État n'empêchent pas les maires les plus entreprenants sur cette question de se poser, dès cette époque, comme « patrons » de leur police municipale. Acte politique fortement marqué à la fin des années 1970, la création d'une police municipale s'est incontestablement banalisée. Des maires de toutes les tendances politiques disposent de leur police municipale. Désormais, ce sont d'ailleurs moins des considérations idéologiques que financières qui expliquent le choix d'un maire de ne pas se doter de ce type d'outil¹³.

En l'espace d'une trentaine d'années, le nombre de polices municipales a ainsi doublé et celui des policiers a triplé. On compte en 2012, 4 009 services de police municipale pour un total de 18 297 policiers municipaux alors qu'il n'y avait

en 1984 que 1 874 polices municipales pour 5 641 agents. Cette augmentation du nombre de policiers municipaux a été favorisée par la clarification de leur statut, de leurs pouvoirs – en matière de sécurité routière, de relevé d'identité – et de leurs missions. Gérer les conflits de voisinage, assurer les sorties d'école, procéder à l'enlèvement des véhicules abandonnés, verbaliser pour dépôts sauvages, lutter contre les occupations abusives des espaces publics ou des halls d'immeubles, procéder à des contrôles d'alcoolémie ou de vitesse, assurer une présence dissuasive par des patrouilles pédestres, encadrer des manifestations sportives ou culturelles... cette liste de leurs tâches est loin d'être exhaustive ! Ces tâches ne sont toutefois pas réalisées et investies de la même manière par les policiers municipaux. La nature de leur activité varie considérablement selon les priorités, voire la doctrine d'emploi qui leur sont fixées par le maire ou son adjoint à la sécurité ou que les polices municipales, via leur chef, se fixent en l'absence d'orientations politiques (voir l'article de Virginie Malochet dans ce numéro).

1.3. Les maires recourent à de nouveaux agents de la régulation des espaces publics

Mais les policiers municipaux ne sont plus les seuls à assurer une surveillance préventive des espaces publics, de nouveaux métiers, de nouveaux agents également chargés de la régulation de l'ordre en public recrutés ou financés par la ville sont présents. Leur dénomination, leur statut, leurs tâches varient selon les villes : correspondants de nuit, agents de médiation, agents de proximité, agents de paix sociale. Apparues au début des années 1990, les premières expériences d'agents de médiation initiées par des municipalités, se diffusent et structurent avec la politique « nouveaux services, nouveaux emplois » instaurée en 1997 par le gouvernement Jospin. Les maires profitent en effet du financement à hauteur de 80 % par l'État de ces emplois de médiation, regroupés sous l'appellation générique d'« agents locaux de médiation sociale » (ALMS), pour se doter, à moindre frais, d'un personnel jeune à faible bagage scolaire. Ainsi un « néo-prolétariat¹⁴ » de la surveillance dissuasive, peu qualifié et peu coûteux, est chargé de donner corps à une proximité relationnelle que les services de la police nationale, comme les policiers municipaux, ne souhaitent pas assurer en raison du caractère peu valorisant

10/ Les professions de foi et les premières prises de position des candidats aux municipales de 2014 dans les grandes villes en attestent. Même à Paris, où le maire a peu de pouvoirs de police comparativement à ses pairs, la sécurité occupe comme en 2001 une place centrale dans les débats.

11/ Voir Le Goff (T.), 2005, « L'insécurité saisie par les maires. Un enjeu de politiques municipales », *Revue française de science politique*, vol.55 (3), juin, 415-444.

12 / Décret du 8 juin 1983.

13/ C'est la richesse fiscale qui constitue un facteur déterminant dans la création d'une police municipale comme le montre l'enquête conduite en 2009 par l'IAU Ile-de-France auprès des polices municipales franciliennes, Le Goff (T.), 2009, *Les polices municipales en Ile-de-France*, Paris, IAU Ile-de-France, septembre.

14/ Robert (Ph.), 2002, *L'insécurité en France*, coll. Repères, Paris, La Découverte.

15/ On a un bon exemple de ce mode de recrutement dans le « site sensible » de notre récente étude sur l'insécurité en territoires périurbains, Malochet (V.), Le Goff (T.), 2012, *Insécurité en territoires périurbains. Comparaison de cinq sites franciliens*, Paris, IAU Ile-de-France, septembre, p.109-112.

16/ Sur la difficulté de positionnement de ces nouveaux « professionnels » de la médiation, voir De Maillard (J.), 2013, « Le difficile renouvellement des métiers de la sécurité publique. Le cas des correspondants de nuit parisiens », *Criminologies*, vol.46, n°2, p. 109-130.

17/ Pour une analyse comparée des enquêtes d'opinion sur la vidéosurveillance, voir Danielle Dawson, 2012, « What do you think? International public opinion on camera surveillance. », in Doyle (A.), Lippert (L.), Lyon (D.), *Eyes everywhere. The global growth of camera surveillance*, Routledge, p.274-292.

18/ À titre d'exemple, Christophe Bégin et Marie-Christine Renard montrent bien qu'à Lyon les premières caméras ne sont pas le résultat d'une anticipation d'une demande de sécurité par le maire de Lyon de l'époque, Raymond Barre, mais bien une réponse d'une municipalité pressée d'agir par les associations de commerçants du centre-ville. « Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance : l'exemple du centre-ville de Lyon », *Déviante et société*, 2003 (1), vol.27, p.3-24.

19/ Cité par Jacques de Maillard, Tanguy Le Goff, 2008, « Demandes de sécurité : des pressions sociales aux mobilisations institutionnelles », *Pouvoirs Locaux*, n°78 III, p.46-51.

20/ Cité par Laurent Mucchielli, 2010, in « Et si la vidéosurveillance servait à faire de la politique », *Mediapart*, 18 octobre, <http://blogs.mediapart.fr/blog/laurent-mucchielli/181010/et-si-la-videosurveillance-servait-d-abord-faire-de-la-politique>

21/ *Les usages techniques et politiques de la vidéosurveillance : une comparaison entre Lyon, Saint-Etienne et Grenoble*, Sous la direction de Sebastian Roché, INHES, 2005, p.274.

de ces tâches. Pour favoriser leur proximité socio-culturelle avec leurs publics, il n'est pas rare que les villes les recrutent en tenant compte de leur quartier d'origine¹⁵, de leurs caractéristiques culturelles, voire phénotypiques (couleur de la peau, beauté, taille). Si cette proximité sociale constitue une ressource pour le travail de dialogue et de conciliation des médiateurs, elle peut aussi se révéler un handicap. L'agent issu du quartier se voyant étiqueté comme « une balance » à la solde des autorités policières par certains jeunes qui le considèrent comme un traître à la solde d'institutions qu'ils rejettent¹⁶.

Avec le recrutement de ces agents, ayant pour point commun leur fonction de régulation des espaces publics, les maires se sont donné les moyens de réduire leur dépendance à l'égard des forces de sécurité de l'État. Ce volontarisme en matière de sécurité se traduit, chez certains, par un investissement personnel, en allant à la rencontre de ceux qui perturbent la tranquillité publique. Par leur présence en « chair et en os », ils tiennent à affirmer leur rôle de garant de l'ordre public communal. Fréquente dans les petites communes rurales ou périurbaines, où la proximité avec le maire est plus incarnée, cette manière de faire est plus originale lorsqu'elle a pour cadre une ville moyenne et qu'elle est programmée, institutionnalisée, par son inscription dans un contrat local de sécurité (CLS). C'est le cas, par exemple, à Aubervilliers où le maire socialiste, Jacques Salvatore, assure avec ses élus des maraudes dans le cadre d'un protocole de lutte contre les occupations abusives des espaces publics ou privés. La visibilité des maires sur le terrain de la sécurité se manifeste aussi, aujourd'hui, par les caméras municipales présentes dans les rues, les places ou les parcs de la ville.

I.4. La vidéosurveillance se diffuse dans les villes

Depuis 2007, la vidéosurveillance a connu un remarquable essor au sein des villes françaises. Le nombre de caméras dans les espaces publics est ainsi passé de quelque 20 000 caméras en 2007 à près de 38 000 en 2012 selon le ministère de l'Intérieur. Pourquoi les maires investissent-ils dans cette technologie de surveillance ? Plusieurs raisons peuvent être avancées, nous en retiendrons ici deux principales.

La diffusion de la vidéosurveillance dans les villes françaises n'aurait pu s'imposer sans sa large acceptation par l'opinion publique. Même si les chiffres varient sensiblement selon l'âge des personnes interrogées, selon leur lieu de résidence et leur degré d'exposition au risque de victimation, il n'en demeure pas moins que, quelles que soient les enquêtes françaises ou étrangères, l'opinion publique se déclare majoritairement favorable au développement de la vidéosurveillance¹⁷. Les maires ne peuvent négliger cette légitimité sociale de la vidéosurveillance lorsqu'ils sont confrontés à une demande de sécurité, surtout lorsqu'elle est structurée par des groupes sociaux revendicatifs et influents (commerçants, conseils syndicaux de copropriété, collectif d'un quartier¹⁸). Cette demande constitue en effet une puissante incitation à agir, comme le reconnaît ce maire : « *On est interpellé par la population puisqu'on est en première ligne, notamment lorsqu'on a mis en place comme nous des processus de concertation, de discussion, de démocratie participative [...] Il y a un décalage énorme entre les citoyens qui voudraient une réponse rapide, efficace, alors je parle des citoyens normaux, pas des tarés qui eux voudraient tuer tout le monde ou se comportent comme des fachos, mais qui voudraient quand même des réponses rapides, lisibles, et le fait qu'ils ne les voient pas*¹⁹ ». Or, la vidéosurveillance permet aux maires, par la présence continue dans l'espace public de caméras, de montrer qu'ils agissent, qu'ils prennent en charge les attentes de leurs administrés. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'à la suite d'un événement dramatique ayant suscité une forte charge émotionnelle, la première réponse d'un maire soit désormais d'annoncer la pose d'une nouvelle caméra de surveillance lorsqu'un dispositif municipal existe déjà²⁰. Il n'est pas simple pour un maire de résister aux demandes d'administrés réclamant à leur tour des caméras « surveillant » leur quartier, voire leur rue. La vidéosurveillance est une technologie qui s'autoalimente et se développe par la croissance des services qu'il rend²¹. D'où la difficulté pour un maire, même lorsqu'il n'en est que l'héritier, de démonter un système de vidéosurveillance. De manière significative, en France, aucun maire n'a fait ce choix jugé politiquement trop risqué. À défaut, l'élu réoriente le dispositif vers d'autres usages ou le requalifie de « vidéotranquillité » ou « vidéo-overbalisation ». La plasticité des usages de la



vidéosurveillance, les vertus d'efficacité qui lui sont attribuées même si elles ne sont pas démontrées²², l'image d'un maire volontariste et moderne qu'elle véhicule en font un formidable outil de marketing politique. Les maires sont d'autant plus aisément séduits par cette technologie et les discours de ses principaux promoteurs - les industriels de la sécurité - qu'une politique gouvernementale les y incite.

À partir de 2007, avec la création d'un Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)²³ dont une large partie est consacrée au financement de la vidéosurveillance et le lancement d'un Plan gouvernemental visant à la promouvoir, nombre de maires vont faire le choix d'équiper leur ville. C'est donc une véritable politique d'État en faveur de la vidéosurveillance qu'impulse le gouvernement du président Nicolas Sarkozy. Mais elle s'apparente à « un jeu de dupes », car, si l'État participe à l'investissement initial, il laisse le soin aux collectivités locales d'en assumer les coûts de fonctionnement. Ceci sur la base du syllogisme suivant : la vidéosurveillance est un outil dont l'efficacité pour prévenir la délinquance est « prouvée », la prévention de la délinquance relève des maires, c'est donc à eux qu'il incombe de gérer cet outil et d'en supporter la charge financière afférente. Et elle est lourde²⁴. Autrement dit, l'État défend la

vidéosurveillance, la promeut en outil principal de prévention de la délinquance²⁵ sans en supporter la principale charge financière et en l'utilisant pour ses propres besoins. Sous couvert de partenariat, l'État incite en effet les collectivités locales à opérer des transferts d'images vers les centres de commandement de la police et de la gendarmerie en vue de renforcer les moyens d'élucidation de ces services²⁶. Par cette politique d'externalisation, le gouvernement en favorise le développement tout en l'exploitant pour ses propres besoins qui sont moins, aujourd'hui, la prévention de la délinquance que l'identification des délinquants. Ceci n'a pas empêché les maires de jouer le jeu aussi bien dans les grandes villes que dans les villages où la vidéosurveillance s'est diffusée tout autant pour rassurer la population que pour lutter contre la délinquance.

II. Les maires au cœur des dispositifs partenariaux de sécurité

II.1. La coproduction : une affaire institutionnelle

Face à ces mobilisations des maires, les élites politiques et administratives nationales n'ont cessé, depuis une trentaine d'années, de les accompagner tout en cherchant à les contrôler par des outils plus ou moins souples permettant une tutelle à distance des services de l'État :

22/ Sur les limites dissuasives de la vidéosurveillance, voir T. Le Goff, 2010, « La vidéosurveillance : un outil de prévention efficace ? », in « Les villes face à l'insécurité », Cahiers de l'IAU IdF, juin, n°155, p.38-40.

23/ Ce fonds a été créé dans le cadre de la Loi relative à la prévention de la délinquance, Loi 2007-297 du 5 mars 2007.

24/ Pour un système comptant 40 caméras et en intégrant le coût d'une salle d'exploitation - centre de supervision urbain (CSU) - l'investissement est de l'ordre de un million d'euros. Si le système de vidéosurveillance fonctionne 24h/24 et 7j/7, il nécessite une équipe composée de 12 opérateurs, soit un coût fonctionnement de près de 600 000 euros. Il faut y ajouter les coûts de maintenance (10 % au minimum de l'investissement initial, soit 100 000 euros pour 40 caméras). Au total, le budget de fonctionnement s'élève, chaque année, à 700 000 euros qui sont à la seule charge de la commune.

25/ Dans le plan national de prévention de la délinquance et d'aides aux victimes du 2 octobre 2009, la vidéosurveillance figure en première place des actions à mettre en œuvre du premier chapitre relatif à la prévention situationnelle.

26/ Circulaire du ministère de l'Intérieur du 26 mai 2008 relative aux raccordements des centres de supervision urbaine aux services de police et de gendarmerie.

« droit de regard » des autorités étatiques sur les agents de police municipale²⁷, convention de coordination entre polices, convention de transfert des images de vidéosurveillance. Plus largement, l'État s'est efforcé d'encadrer ou, selon l'histoire locale, d'encourager les acteurs de terrain à coopérer, en inventant des dispositifs partenariaux, en créant des espaces d'échange, voire de négociation²⁸. On ne fera pas ici l'histoire des dispositifs qui, depuis 1983, se sont succédé selon une logique de sédimentation, voire de superposition. Soulignons simplement que des Conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD) jusqu'aux Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) lancés par Nicolas Sarkozy en 2002, en passant par les contrats locaux de sécurité (CLS) en 1997 et les stratégies territoriales prévalant aujourd'hui, un même principe guide ces outils d'action publique : le partenariat, rebaptisé coproduction depuis la loi d'orientation pour la sécurité du 21 janvier 1995 (LOPS).

Dans le discours institutionnel, cette idée de coproduction consiste, à travers le développement des échanges (notamment d'informations) entre acteurs publics et privés et la mutualisation de leurs moyens, à parvenir à définir une stratégie d'intervention commune pour un territoire²⁹. À distance du modèle anglo-saxon du *community policing* fondé sur l'association des habitants à la résolution des problèmes, il n'est pas question dans le modèle français de faire avec la population. La coproduction est une affaire strictement institutionnelle, un « *partenariat interinstitutionnel*³⁰ » dont les maires sont des acteurs « pivots ». Dès 1983, ils y occupent une place centrale en présidant les CCPD. Celle-ci se trouve par la suite confortée par la politique des contrats locaux de sécurité (CLS) qui, par la fiction du contrat, tend à placer le maire au même niveau que ses partenaires de l'État ou de la Justice dans la négociation. Quant à la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, elle ne modifie substantiellement ni leur rôle, ni les moyens dont ils disposaient déjà. Cependant, elle consacre leur implication en inscrivant dans le marbre de la loi leur rôle d'animateur des politiques de prévention de la délinquance. Lors de la préparation de ce projet de loi, le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy avait clairement affiché son objectif : il faut faire du maire « *le patron de la prévention de*

*la délinquance dans la ville*³¹ ». Symboliquement, cette reconnaissance est d'importance, car elle renforce la légitimité du maire comme partenaire de l'État pour maintenir l'ordre local (à ne pas confondre avec l'ordre public). Un partenaire que les services de l'État au niveau local (services de la préfecture, police ou gendarmerie nationale) peuvent difficilement ignorer tant les informations (images, données statistiques sur les petits désordres) et les moyens qu'ils détiennent leur sont aujourd'hui indispensables pour améliorer l'efficacité de leur action. Autrement dit, la place occupée par les maires s'est accompagnée d'une nouvelle économie des relations avec leurs partenaires. L'évolution des rapports entre les maires et les commissaires de police en est un bon révélateur.

II.2. La coproduction en pratique : le maire et le commissaire de police

Contrairement au mode de relation qui a prévalu, de la Libération à la fin des années 1970, dans le cadre du système centralisé de gestion de la sécurité, le maire n'est plus simplement pour le commissaire de police un notable dont il faut savoir se garder les « bonnes grâces » en raison de son emprise sur la société locale. Il n'est plus simplement un acteur dont il faut se méfier en raison de sa capacité à peser sur sa carrière. Le maire est devenu un partenaire avec lequel, à défaut d'entretenir de bonnes relations, un commissaire est contraint de jouer à *minima* le jeu de la coproduction. On peut parler d'une nouvelle interdépendance entre ces deux acteurs qui varie selon les contextes locaux et a plusieurs causes.

La nouvelle interdépendance tient, tout d'abord, aux politiques contractuelles développées par l'État. L'instauration des politiques partenariales, avec leurs scènes de négociation, leurs lieux de concertation, leurs cadres de travail en commun, favorise des logiques de reconnaissance mutuelle. La connaissance du rôle des autres partenaires, de leur mode de fonctionnement, doublée d'une confiance, voire d'une amitié, facilite à n'en pas douter des échanges plus réguliers. Les politiques partenariales ont également renforcé la communication de données, d'informations et de statistiques. Du côté de l'État, au nom de la mutualisation de la connaissance de l'insécurité, les commissaires sont fortement incités, depuis 2004, à transmettre aux

27/ En vertu de l'article 412-89 du Code des communes, les agents de police municipale nommés par un maire doivent être agréés par le préfet et le procureur de la République.

28/ La loi du 5 mars 2007 rend ainsi obligatoire la constitution d'un CLSPD dans les villes de plus de 10 000 habitants et celles qui contiennent des Zones urbaines sensibles.

29/ Sur la coproduction dans les politiques françaises de sécurité, voir Le Goff (T.), 2004, « Réformer la sécurité par la coproduction : action ou rhétorique ? », in Roché (S.) (dir.), *Réformer la police et la sécurité. Les nouvelles tendances en Europe et aux États-Unis*, Paris, Odile Jacob, p. 81-104.

30/ Gautron (V.), 2010, « La coproduction locale de la sécurité en France : un partenariat interinstitutionnel déficient », *Champ pénal*, vol. VII.

31/ Entretien avec Nicolas Sarkozy, *La Gazette des communes*, 21.11.2005, p.12

premiers magistrats des communes les informations relatives aux faits de délinquance. Pas toujours respectée, même quand il existe des protocoles d'échange d'information³², cette information des maires s'est vue notablement renforcée par le texte de loi sur la prévention de la délinquance du 5 mars 2007. Il y est inscrit un « droit du maire à l'information³³ » sur un certain nombre d'infractions concernant sa commune³⁴. À l'épreuve des faits, ce droit ne change pas les pratiques de transmission de ces données, toujours considérées comme sensibles, qui sont liées aux relations de confiance entre ces deux partenaires. Dans ce partage de l'information relative à l'insécurité dans la ville, un maire peut apporter au commissaire de police des éléments précieux de connaissance, sur les personnes et les territoires, recueillis via différents canaux : les réseaux associatifs et politiques sur lesquels un maire s'appuie pour être en prise avec la population, les courriers et les pétitions qu'il reçoit en mairie, les interpellations dans le cadre de réunions publiques ou à sa permanence. Un second canal d'information renvoie aux événements consignés dans les rapports journaliers des services municipaux (polices municipales, service de correspondants de nuit ou de médiation sociale, services sociaux...). Ces informations ne sont pas forcément nouvelles. Ce qui est nouveau, en revanche, est la manière dont elles sont mises en forme via des logiciels de traitement de données, classées et enregistrés dans des grilles précisant la nature des faits, le lieu, l'heure, le type de victimes. Numérisées, elles peuvent désormais être consultées en temps réel par le maire, son adjoint à la sécurité et surtout par son directeur de police municipale. Dans certaines villes, elles sont même transformées en cartes visant à dégager des « hots spots » (points chauds) en vue de mieux orienter l'action des services de police sur le terrain. On est passé à une demande saisie non plus seulement de manière « sensible », mais aussi de manière « rationnelle ». Pour les maires, toutes ces données, parfois interprétées par leurs « experts municipaux de la sécurité » (coordonnateurs prévention-sécurité, chef de police municipale), constituent un moyen sur lequel ils s'appuient pour interpellier les services de l'État et mettre en question leur lecture de l'insécurité locale.

Cette interdépendance avec le commissaire de police résulte aussi des moyens humains, finan-

ciers et techniques dont dispose un maire. Reprenons ces trois points successivement.

S'agissant des moyens humains, le maire est un partenaire que le commissaire de police est amené à solliciter pour monter, avec ses services, des actions communes, notamment dans le cadre des conventions de coordination entre la police nationale et la police municipale³⁵. Le commissaire peut ainsi mobiliser les policiers du maire pour des opérations conjointes de contrôle de vitesse ou d'alcoolémie, de surveillance de manifestations sportives ou culturelles ou encore pour des opérations de surveillance de halls d'immeubles. Dans cette perspective, c'est le maire qui, par ses services, apporte un appui à un commissaire de police.

Les nouveaux moyens techniques (logiciel cartographique, vidéosurveillance) des municipalités contribuent aussi à renforcer le partenariat. Prenons l'exemple de la vidéosurveillance. Un commissaire a tout intérêt, pour améliorer le travail d'élucidation de ses services ou pour mieux orienter leur travail de surveillance, à utiliser les images des caméras de vidéosurveillance d'une ville. Ce partenariat autour de la vidéosurveillance offre plusieurs avantages pour les services de police nationale. Il leur permet d'externaliser des missions de surveillance. Il leur évite de prendre en charge nombre de faits repérés par les caméras qu'ils estiment ne pas relever de leur champ de compétences sans avoir à en assumer la responsabilité puisqu'ils ne sont pas les gestionnaires directs. Pour le maire, ce transfert d'images de son centre de surveillance urbaine (lieu où sont regardées et stockées les images des caméras de vidéosurveillance) vers les forces de sécurité de l'État, constitue un nouveau moyen d'échange important. La maîtrise de la donnée image renforce la légitimité d'un maire pour peser sur l'action des services d'un commissaire de police. La technologie de la vidéosurveillance conduit ainsi à renforcer un partenariat obligé entre un commissaire de police et un maire qui peuvent difficilement s'ignorer.

Aux moyens humains et techniques, il faut ajouter les moyens financiers des maires. De manière croissante, les municipalités (avec des financements croisés des conseils généraux, voire des régions telles les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte-d'azur) viennent au secours de services de l'État désargenté³⁶. S'il

32/ C'est le cas notamment dans le cadre des observatoires locaux de sécurité qui, depuis une dizaine d'années, ont été créés dans plusieurs villes françaises telles que Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Besançon, Le Blanc-Mesnil, Vienne, Sénart..

33/ L'article (1.2) de la loi du 5 mars 2007 énonce en effet que : - par les responsables locaux de la police et de la gendarmerie, il (le maire) est informé des infractions causant un trouble à l'ordre public commises sur le territoire de sa commune, - le maire est également informé, à sa demande, par le procureur de la République des classements sans suite, des mesures alternatives aux poursuites lorsque ces infractions concernent des infractions mentionnées au 1^{er} alinéa.

34/ L'article (1.2) de la loi du 5 mars 2007 énonce en effet que : « - par les responsables locaux de la police et de la gendarmerie, il (le maire) est informé des infractions causant un trouble à l'ordre public commises sur le territoire de sa commune ; - le maire est également informé, à sa demande, par le procureur de la République des classements sans suite, des mesures alternatives aux poursuites lorsque ces infractions concernent des infractions mentionnées au 1^{er} alinéa ».

35/ Texte de loi du 15 avril 1999 relative aux polices municipales. Décret du 6 avril 2000. En janvier 2007, on comptait 725 conventions de coordination en zone de police étatisée.

36/ Sur les jeux de financement croisés dont bénéficient aujourd'hui les villes, voir De Maillard (J.), Le Goff (T.), 2006, « Le financement de la sécurité des villes », *Revue d'économie financière*.

est difficile d'évaluer le montant de ce type de financement indirect par les villes, on peut en donner quelques exemples : mise à disposition de terrains municipaux pour la construction d'un nouveau bureau de police, mise à disposition de locaux par la municipalité pour la police nationale ou pour la mise en place d'une maison de justice et du droit, subventionnement de la transformation d'un équipement de la police nationale ou de la justice, achat par la municipalité de nouvelles tenues, de matériel automobile, de matériel informatique, d'instruments de contrôle de la sécurité routière, etc. Les retombées de ces échanges ne sont pas très évidentes : est-ce que le fait qu'une municipalité ait fourni le terrain pour construire un nouveau bureau de police est de nature à rendre plus influente dans les choix qui seront faits localement par la police nationale ? Les effets n'ont rien de mécanique, surtout que les termes de l'échange entre police, justice et autorités locales sont très faiblement définis. Il n'y a pas systématiquement de document écrit, conjoint, sur des stratégies d'intervention communes et des engagements réciproques. Ces financements contribuent, en revanche, à entretenir un climat de coopération et à accroître les interdépendances entre les acteurs.

Indiscutablement, les rapports entre les commissaires de police et les maires ont évolué par rapport au début des années 1980. On mesure là, depuis les premières expériences de concertation dans le cadre des CCPD jusqu'aux actuels échanges de statistiques, le chemin parcouru. Désormais, il paraît non seulement souhaitable aux policiers d'avoir des relations régulières avec le maire et ses collaborateurs (coordinateur de la sécurité, directeur de cabinet, chef de la police municipale), mais nécessaire pour connaître les attentes de la population, d'améliorer la connaissance de l'insécurité et de s'appuyer sur les ressources dont dispose une ville. Les commissaires de police, très attachés depuis la Libération à leur indépendance vis-à-vis des élus locaux, doivent de plus en plus composer avec eux. Cette modification structurelle des rapports avec les maires a des incidences sur le métier même des cadres de la police. Comme l'écrit Frédéric Ocqueteau : « *le métier de commissaire de police ne consiste plus simplement à assurer la direction de services, à tenir leur rôle de "chef de la police" dans leur circonscription, mais à savoir articuler les demandes de leur hié-*

rarchie dont ils sont les relais sur leur territoire de compétence, la gestion de leurs moyens matériels et de leurs effectifs, la demande de protection de la population et la pression des élus locaux qui n'hésitent plus à les interpeller et "à leur demander de rendre des comptes" ». Les commissaires savent également instrumentaliser cette nouvelle relation au profit de leur service. Il n'est pas rare qu'ils jouent la carte de l'élu contre leur supérieur hiérarchique – le préfet – en demandant au maire, lors d'un comité de pilotage d'un contrat local de sécurité par exemple, de se faire le porte-voix de ses revendications (augmentation des effectifs de police par exemple).

Les maires doivent-ils être les « vrais patrons de la sécurité publique locale ? » comme le réclament les élus locaux les plus revendicatifs sur ce terrain ? Jouer les prescripteurs définissant ce que devrait être un bon mode de gouvernement de la sécurité ne relève pas de notre rôle d'analyste de l'action publique. En revanche, on peut sans trop de risques de se tromper indiquer que le retour des maires au centre de la fabrique de la sécurité locale et l'affirmation de leur rôle ne sont pas prêts de s'arrêter. L'actuelle politisation de l'enjeu sécurité dans les batailles municipales qui s'ouvrent dans les grandes et moyennes villes – même à Paris où le maire a pourtant moins de pouvoirs que ses pairs – témoigne du rôle qu'entendent jouer les maires ou leurs outsiders sur cette question dans les années à venir. Au-delà de cette parenthèse électorale, l'institutionnalisation de la sécurité dans les structures municipales à travers des postes d'adjoint, la création de services dédiés et surtout d'outils comme la vidéosurveillance ou une police municipale donnent aux maires une véritable capacité politique dont on voit mal comment ils pourraient aujourd'hui accepter de se défaire. Cela paraît d'autant moins probable que les forces de sécurité de l'État, financièrement affaiblies, ont choisi de se recentrer sur ce qu'elles estiment être leur cœur de métier – le travail d'élucidation et de répression – laissant aux forces de police des maires le soin de gérer l'ordre public communal. Et demain, avec des policiers municipaux sans cesse tirés par des politiques d'État vers un petit travail d'enquête judiciaire, les maires endosseront plus encore le rôle de patron, sinon de la sécurité publique locale, du moins d'une police aux pouvoirs très étendus. ■

L'ANA-INHESJ

L'ANA-INHESJ, Association loi 1901, est composée d'Auditeurs et d'Auditrices diplômé(e)s ayant suivi les sessions nationales générales et /ou spécialisées et/ou régionales et des sessions jeunes de l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice (INHESJ) et de l'Institut d'Etudes et Recherche en Sécurité/Sûreté des Entreprises (IERSE). C'est aussi un réseau de professionnels qui permet de favoriser et de prolonger les échanges d'expériences et le perfectionnement des connaissances reçues lors des sessions de formations proposées par l'INHESJ.

L'ANA-INHESJ organise conférences, colloques, dîners et petits-déjeuners sous forme de débats, propose des visites culturelles, des voyages d'études, et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association, organisés principalement sur un thème annuel, pour 2016 – 2017 celui de « La sécurité dans les territoires ».

L'ANA-INHESJ met à la disposition de ses adhérents des documents d'accueil ou d'accompagnement.

Elle édite également :

- des publications, études en fonction de sujets d'actualité ou des thèmes des sessions de formation de l'INHESJ (comme « Le terrorisme ou la défense des libertés individuelles ») ;
- des brochures, comme par exemple celles éditées sur le voyage d'études à Malte et le voyage en Iran en 2016 ;
- une revue semestrielle « L'AUDITEUR » dont le numéro 46 paraîtra au mois d'avril ;
- l'annuaire de l'Association qui est actualisé chaque année ; celui de 2017 vient de paraître avec les nouveaux Auditeurs.

L'ANA-INHESJ a créé le prix AKROPOLIS en 1999 qui récompense une œuvre ayant promu la sécurité et la justice (AKROPOLIS) comme le livre « La France périphérique » de Christophe Guilluy en 2015 et le « Guide de cybersécurité » de Xavier Leonetti en 2016.

Enfin le site internet www.ana-inhesj.fr se veut être un véritable espace d'informations et de documentations pour les Auditeurs et les Auditrices ; dès le premier trimestre 2017 un espace « Veille » sera ouvert sur les questions d'actualité.

Pour donner une meilleure représentativité des régions et permettre aux jeunes des sessions jeunes de l'ANA-INHESJ et aux Auditeurs et Auditrice des Régions d'être de véritables membres actifs, les statuts de l'Association seront modifiés au mois de février 2017.

Une relation forte et complémentaire existe avec l'INHESJ et les services qui le composent et des relations amicales et professionnelles existent avec FEMINES et l'IHEDN.

Les auteurs prennent la plume

Guillaume FARDE

Externaliser la sécurité et la défense en France

Le cas des partenariats public-privé

Editions Hermann 2016

L'auteur aborde la problématique délicate de la frontière entre ce qui relève du régalien et du droit administratif classique. Après un tableau historique, juridique et économique ayant abouti à la différenciation progressive de ces deux domaines, il parvient à la constatation que « l'externalisation au profit d'opérateurs privés s'impose comme le modèle « managerial » privilégié des services publics régaliens en France » tout en pointant les limites ou à tout le moins les conditions nécessaires à la réussite d'un tel système. Cet ouvrage très documenté et technique – son auteur est Directeur général d'un cabinet de conseil spécialisé en sécurité et intelligence économique- propose une réflexion aussi solide que passionnante sur une question très actuelle.

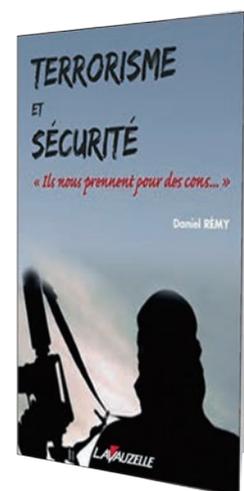


Daniel RÉMY

Terrorisme et sécurité

Lavauzelle 2016

L'auteur retrace les événements terroristes qui ont frappé la France depuis les années 1970, ce qui constitue une source historique importante. Son récit est d'autant plus intéressant qu'il est intervenu personnellement dans la lutte contre ces attentats. D'où un regard d'expert ce qui lui permet de souligner sur certains dysfonctionnements de notre appareil sécuritaire et judiciaire. Il s'est impliqué personnellement dans la lutte contre ce fléau en créant en 1976 le premier grand groupe de sécurité privé français exclusivement dédié à la protection des hautes personnalités et des manifestations à hauts risques.



Données privées et **RGPD** :
Êtes-vous prêt?

001101010 **id** 1010011010
101001101001001101010
01001001101010101001

Le **R**èglement **G**énéral sur la **P**rotection des **D**onnées sera applicable pour toutes les entreprises le 28 mai 2018. Les sanctions financières encourues en cas de non-respect de ces nouvelles dispositions peuvent aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaire mondial. **UTIKXO** vous conseille, vous forme et vous accompagne pour l'audit, la mise en conformité et l'exploitation quotidienne de vos données.

Pour plus de renseignements, connectez-vous sur utikxo.com



utikxo.com

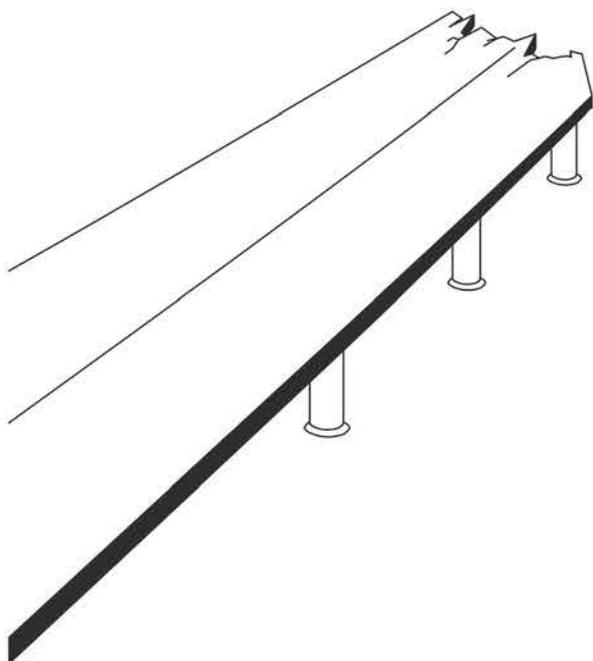
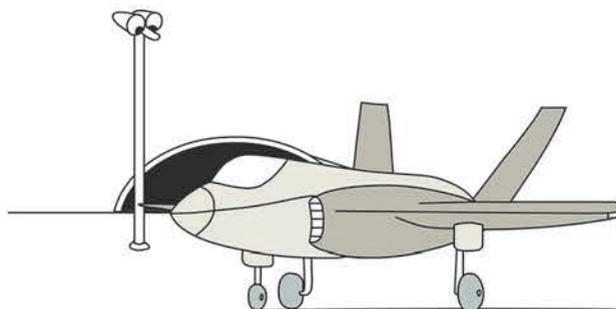
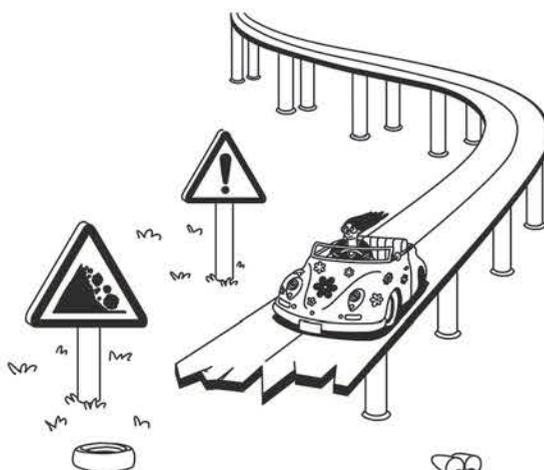
LISTE DES ANNONCEURS

COMEXPOSITION	4 ^{ème} de couverture
DANIEL REMY CONSEIL	4
UTIKXO	35
GROUPE UNEO	2 ^{ème} de couverture
ROCHE INVESTIGATIONS	3 ^{ème} de couverture
UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE ET DE TROYES	12

AVEC LES DISPOSITIFS DE L'AGEFIPH HANDICAP & EMPLOI, C'EST NORMAL ET C'EST POSSIBLE !



HIER,
SANDRA ÉTAIT AU VOLANT
DE SON AMBULANCE...



AUJOURD'HUI,
ELLE S'ÉPANOUIT COMME
MÉCANICIENNE DANS L'AVIATION

© AGEFIPH 2014

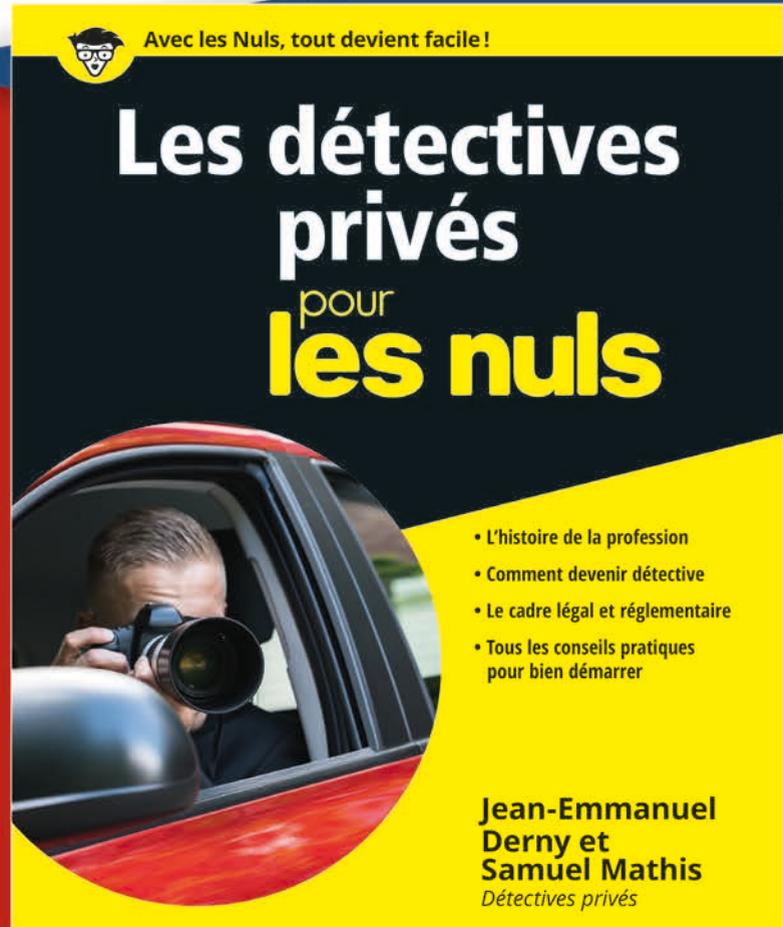
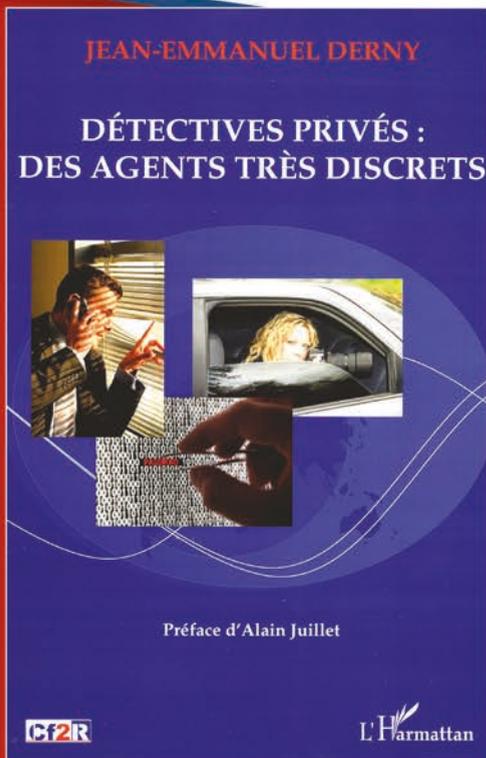


N°Vert 0 800 11 10 09

DE 9H00 À 18H00 - APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



plus d'infos sur www.agefiph.fr



ROCHE INVESTIGATIONS

25 RUE DU MARÉCHAL FOCH
78000 VERSAILLES
TÉL : 01 30 84 98 05

agrément CNAPS 0336180

- Entreprises
- Professions libérales
- Particuliers

Discretion
Efficacité
Réactivité

Etude et devis gratuits





Milipol Paris 2017

Salon mondial
de la sécurité intérieure des Etats
20^e édition

Relevons
le défi
d'un monde
plus sûr

The World's Leading Network of
Homeland Security Events



www.milipol.com



www.milipolqatar.com



www.milipolasiapacific.com

21-24
NOV. 2017

PARIS NORD VILLEPINTE

FRANCE



COMEXPOSIUM